

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 20 DÉCEMBRE 2011

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 12 décembre 2011, accompagnée d'un ordre du jour comportant 68 objets et de deux ordres du jour complémentaires datés des 14 et 15 décembre 2011 comportant 6 objets et 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 33 présents

Présidence de M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction

Présents : ~~Mme C. HOUDART~~, M. BEUGNIES, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONT J.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

G. GOETGEBUER, Président du CPAS

M. DI RUPO, M. BAILLY, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, ~~M. MILLER~~,

~~Mme KAPOMPOLE~~, Mme COLINIA, ~~M. ROSSI~~, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO,

~~Mme COUSTURIER~~, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W.,

Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, ~~Mme MOUCHERON~~,

M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX,

~~Mme JOB~~, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, ~~M. JACQUEMIN~~, M. DUPONT X.,

~~M. BRESART~~, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, ~~Mme. DEJARDIN~~, MM.

TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCOQ, WAELPUT, Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre faisant fonction : Chers collègues, je propose que nous commençons nos travaux. D'abord les communications d'usage : voulez-vous bien excuser l'absence de Mme Sandrine JOB et de M. Bruno ROSSI ainsi que l'arrivée tardive de Mmes Catherine HOUDART, Savine MOUCHERON, Nicole COUSTURIER et M. Emmanuel TONDREAU. Je vous signale que le procès verbal du 29 novembre sera approuvé en janvier 2012 en même temps que ceux du 13 et du 20 décembre 2011. Voulez-vous noter le point reporté à l'ordre du jour complémentaire par la minorité c'est le point 19.6 : une proposition de motion relative à la lutte contre les violences conjugales, un point inscrit à la demande de la Conseillère communale Savine MOUCHERON. Les points portés à l'ordre du jour complémentaire par la majorité : il conviendra de voter l'urgence pour les 19.1 et 2 qui doivent passer en début de Conseil. Le 19.1, par urgence, vérification des pouvoirs et prestation de serment d'un Echevin et le point 19.2, par urgence, modification de l'ordre de préséance des membres du Conseil Communal. Les points 19.4 et 6 doivent passer après le point 19. Les points 29bis après le 29, le 69 qui est un « huis-clos » passera en dernier point. Le point 19.4, par urgence, les objectifs Convergence. Le point 29bis, la société Hippodrome de Wallonie et le point 69 « Hippodrome de Wallonie » sont les points qui seront votés en urgence. Etes-vous d'accord de voter l'urgence maintenant ?

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Merci

Quant aux points remis de l'ordre du jour : le 1^{er} objet s) et v), le 3^{ème} objet, le 4^{ème} objet, le 5^{ème} objet, le 6^{ème}, le 7^{ème}, le 13.3, le 19.5, le 30, le 52 uniquement pour des problèmes techniques de projection - le dossier était prêt - le 54, le 55, le 56 et le 61.

Je vous signale aussi que nous aurons différentes interpellations :

- par le conseiller HAMBYE : restauration des murs d'enceinte rue Terre du Prince, l'ancien couvent des Capucins, les parcelles viabilisées disponibles pour les PME
- par la conseillère HOCQUET : la demande d'autorisation d'occupation de salle
- par le conseiller MERCIER : le bon fonctionnement du monte-charge.

Avant de commencer l'ordre du Jour, je tiens à saluer la présence parmi nous de notre Bourgmestre en titre, M. Elio DI RUPO, Premier Ministre qui nous fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous. C'est évidemment avec plaisir qu'on le revoit à cette table après un travail énorme. Qui souhaite s'exprimer ? Mme OUALI.

Mme Mélanie OUALI, Conseillère : Chers collègues, en tant que Chef de groupe PS, je voudrais féliciter notre Premier Ministre Elio DI RUPO. Je veux lui dire à quel point nous sommes fiers qu'il ait réussi à concilier l'inconciliable, d'être parvenu à former un Gouvernement après une aussi longue crise, fiers qu'un Montois accède à la fonction de Premier Ministre. C'est toute une région qui se joint à moi pour le féliciter, j'en suis sûre. Nous sommes fiers de l'avoir comme Bourgmestre en titre, lui qui est si amoureux de sa Ville qu'il connaît dans ses moindres recoins et soucieux de ses habitants. Nous sommes fiers de le côtoyer au quotidien avec toute l'humilité et l'empathie qu'on lui connaît. Aussi, je ne vous ferai pas l'injure de retracer son parcours, vous le connaissez aussi bien que moi. Nous lui souhaitons bonne chance et aussi bon courage pour le travail titanesque qui l'attend ; nous lui souhaitons aussi un peu de repos car il en a bien besoin. Nous sommes sûrs que Mons restera sa Ville de cœur, le lieu où il se ressource, qu'il continuera à y suivre les dossiers importants. Elio ne s'arrêtera pas là, j'en suis sûre. Je vous invite à l'applaudir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : D'autres personnes souhaitent s'exprimer pour leur groupe ? Monsieur VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Merci, Monsieur le Bourgmestre. Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'honneur d'avoir un Premier Ministre à notre table et, puisque vous nous faites cet honneur, il est bien normal que nous vous adressions quelques félicitations. Etre adversaire politique n'empêche pas de reconnaître les qualités des personnes derrière leur mandat. En l'occurrence, la qualité que je veux surtout reconnaître, c'est votre ténacité qui vous a permis de réussir là où d'autres ont échoué. C'est vraiment votre principale qualité dans cette affaire mais ce n'est pas la seule. Je constate comme vous que l'on parle déjà de

grève, que le peuple est déjà dans la rue mais la question qui se pose est : « Etait-il possible de faire mieux ? » A mon avis, pas avec ceux qui étaient autour de la table mais ce n'est ni le lieu ni le moment de débattre de la déclaration gouvernementale. Je pose quand même la question « Peut-on considérer que la Belgique est sauvée ? » A mon avis, sans doute pas, vous l'avez arrachée des griffes des sinistres agences de notation qui travaillent pour de sinistres spéculateurs dans leur sinistre besoin. On se croyait débarrassés d'eux pour la Belgique mais ils ont remis ça quelques jours plus tard. En matière institutionnelle, je crains aussi que la Belgique ne soit pas sauvée car les intentions de vote en Flandre à plus de 50% pour des partis séparatistes : la NVA et le Vlaams Belang dont le slogan est « Belgie Barst » c'est-à-dire « Belgique, crève », ce n'est pas rassurant sur l'avenir à long terme de la Belgique. Malgré tous les efforts que vous avez faits, on a un sentiment de rafistolage, qu'on a pu mettre des rustines et, au moment où vous arriviez à votre fonction de Premier Ministre, c'était plus ou moins la même chose en Europe : les égoïsmes ont pris le pas sur la solidarité, là aussi on a dû mettre des rustines. Le Royaume Uni n'en n'est pas. Dans la même époque, à Durban, pour sauver la planète, là aussi on a mis des rustines. Il y en a déjà une qui a crevé puisque le lendemain, le Canada dénonçait les accords de Kyoto. Voilà le contexte dans lequel vous arrivez à la tête du pays, je vous souhaite donc bonne chance et bon courage car ce sera très difficile. Vous aurez besoin d'être Premier Ministre à 100%, vous pouvez laisser l'équipe en place pour le Collège. Ce sont des gens de qualité et le Bourgmestre faisant fonction que vous avez choisi nous convient. Au nom de notre groupe, nous vous offrons un petit cadeau : c'est un nœud papillon vert. Comme cela, si vous le portez au Conseil des Ministres, il y aura quand même un peu de vert autour de la table et ce que nous espérons, c'est qu'il y aura un peu de vert aussi dans la politique. Je vous souhaite bon courage et bon vent.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Qui souhaite encore s'exprimer ? Monsieur MERCIER.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Notre chef de groupe, Savine MOUCHERON, avait préparé un texte très élaboré mais, du fait de la grève, elle n'est pas arrivée et je n'ai pas son papier. Je suis donc le volontaire désigné mais je suis infiniment content de pouvoir vous féliciter car après tout le travail que vous avez fourni, après cet appel du Roi presque désespéré, vous êtes reparti aux barricades. Cela n'a pas été facile et bien que nous ne soyons pas du même parti, je crois que tous les gens du CdH ont admiré votre persévérance. Je vous le dis franchement : nous sommes contents que notre maître soit devenu Premier Ministre.

Petite anecdote : j'aurais pu, sans me singulariser, vous donner un nœud papillon orange mais le nœud vert que l'on vous a donné, il paraît que c'est celui de Jean-Michel Javaux puisqu'il s'en va. Encore mes félicitations : bon vent et ça va marcher !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Monsieur LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseil: Merci Monsieur le Bourgmestre faisant fonction. Je pense que tout a été dit. En ce qui nous concerne, je regrette que nous n'ayons pas pensé à un cadeau, ce doit être parce qu'il y a déjà du bleu au Gouvernement. En tant que libéral, je pense que c'est une belle démonstration de réussite, une belle démonstration qu'il n'y a pas de fatalité, que tout est possible pour chacun d'entre nous par rapport aux projets qu'il défend. Il faut beaucoup de courage, une bonne dose d'intelligence, beaucoup beaucoup beaucoup de ténacité et il se fait que notre Elio a toutes ces qualités. Au nom du groupe MR, je vous présente toutes nos félicitations.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Monsieur le Premier Ministre.

M. Elio DI RUPO, Premier Ministre : d'abord, mes chers collègues, merci pour vos paroles plus qu'aimables et croyez bien que cela me touche. Juste quelques considérations : la première, quand on est un enfant de cette région, de cette Ville et qu'on en est le Bourgmestre, il n'y a rien à faire : la première pensée est toujours pour sa Ville et le cœur reste ancré au cœur de sa Ville. Je voudrais, à travers vous, remercier les citoyens qui m'ont fait confiance et qui, j'espère, continueront à me faire confiance. La mission de Premier Ministre est une mission que l'on vous prête, on vous permet un certain temps d'assumer une fonction importante limitée dans le temps qui doit vous permettre de réaliser un certain nombre de projets.

Nous avons 3 défis :

1. le défi institutionnel : il faut réussir à apaiser les tensions et faire voter ce que nous avons prévu comme modifications institutionnelles
2. le défi financier, budgétaire : comme beaucoup de pays dans l'euro zone, notre pays doit faire des efforts considérables à la limite du supportable mais nous y sommes contraints. Si on ne le faisait pas, notre destin serait celui de pays qui connaissent les plus grandes difficultés et dans lesquels les citoyens éprouvent les plus grandes difficultés
3. le défi des réformes structurelles, de l'allongement de la vie, des exigences de l'Union européenne : nous devons prendre des mesures parfois difficiles mais qui sont indispensables.

Avec beaucoup d'humilité et l'équipe remarquable qui m'entoure, nous allons essayer de réaliser tout cela. Avec l'équipe plus Groen et Ecolo, nous allons essayer de réaliser les réformes intentionnelles ; nous ferons du mieux que nous pourrons.

Je veux simplement vous dire que, dans cette fonction, comme hier, comme demain, il faut rester modeste et humble. La fonction est certes importante mais le plus important est de rester soi-même : un citoyen comme les autres, un citoyen parmi les citoyens. Elio, j'étais, Elio, je suis et Elio, je resterai. Merci beaucoup

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, Monsieur le Premier Ministre ; il faut reconnaître qu'à Mons, il y a eu ce que l'on a appelé l'esprit de Mons lorsque vous avez décidé de lutter contre la mondialisation de la culture notamment au niveau du cinéma. On peut considérer qu'au niveau du Collège, l'esprit du Bourgmestre en titre règne. Le Collège continuera à gérer la Ville dans l'optique et les options que vous avez maintenues à travers les plans stratégiques. Vous pouvez faire confiance à l'équipe en place pour maintenir le cap. En tout cas, félicitations et merci.

Bien, nous reprenons notre ordre du jour. En votant l'urgence, vous avez accepté que nous modifions l'ordre des points.

19 (1) Objet : Par urgence. Vérification des pouvoirs - prestation de serment et installation d'un Echevin. Secrétariat

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vous propose donc en 1^{er} point le 19.1 : vérification des pouvoirs et prestation de serment. Considérant que M. Marc BARVAIS a démissionné de ses fonctions de Président de CPAS, qu'il a été installé en qualité d'Echevin puis de Bourgmestre faisant fonction lors de la séance du Conseil Communal du 13 décembre, qu'il se retrouve donc Echevin empêché. Considérant qu'en vertu de l'article du Code de Démocratie locale et de la Décentralisation, l'échevin empêché est remplacé pour la période correspondant à l'empêchement, sur proposition du Collège, par un Conseiller désigné par le Conseil parmi les conseillers du groupe politique auquel il appartient. Considérant que Monsieur Jean-Paul DEPLUS, 1^{er} suppléant de la liste PS, continue à réunir à ce jour les conditions d'éligibilité prescrites par la loi et ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité prévu par elle, vu la décision du Collège, nous proposons à l'Assemblée de désigner en qualité d'Echevin Monsieur Jean-Paul DEPLUS en remplacement de Marc BARVAIS. Je propose à M. DEPLUS de venir prêter serment. Pas de remarques ? Nous pouvons considérer qu'il s'agit d'un vote à l'unanimité ?

M. Jean-Paul DEPLUS : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du Peuple belge ».

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Monsieur DEPLUS, je vous installe en tant qu'Echevin à la Ville de Mons. Félicitations.

ADOPTÉ à l'unanimité - 1^{ère} annexe

19 (2) Objet : Par urgence. Modification de l'ordre de préséance des membres du Conseil communal. Secrétariat

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, le 2ème point, c'est le 19.2 qui est le nouvel ordre de préséance que va vous lire le Secrétaire Communal.

M. Pierre URBAIN, Secrétaire Communal : en fonction de cette prestation de serment et de cette installation, l'ordre de préséance du Conseil Communal est donc le suivant :

Elio Di Rupo, Marc Barvais, Catherine Houdart, Bernard Beugnies, Nicolas Martin, Achile Sakas, Jean-Pierre Dupont, Francine Cruveiller, Marc Darville, Jean-Paul Deplus, Guy Goetgebuer, Eric Bailly, Mélanie Ouali, Alain Debaugnies, Richard Miller, Joëlle Kapompole, Françoise Colinia, Bruno Rossi, Jean-Pierre Viseur, Mauro Del Borrello, Nicole Cousturier, Jacques De Puyt, Jérôme Manderlier, Jean-Marc Lecocq, Willy Mercier, Joëlle Pourbaix, Anne-Marie Mercier, Pascal Lafosse, Savine Moucheron, Guillaume Hambye, Didier Muzalia Wendasubia, Khadija Nahimé, Danièle Brichaux, Sandrine Job, Emmanuel Tondreau, Catherine Hocquet, Hervé Jacquemin, Xavier Dupont, Nikola Brésart, Farida Bourouba, Laurette Prévot, Yvette Dejardin, André Tranchant, Christophe Dubois, Jeanne Francq et Michèle Waelput.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas de remarques ? Nous continuons donc notre ordre du jour, nous revenons au 1^{er} Objet a)

1^{er} objet : POLICE-CIRCULATION

a) Création de passages pour piétons - Rue Victor Baudour à Havré. GEP 6002/HAV/2

ADOPTÉ à l'unanimité - 3^{ème} annexe

b) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue Brisselot à Mons. GEP 6002/45

ADOPTÉ à l'unanimité - 4^{ème} annexe

c) Abrogation d'un emplacement PMR - Rue des Amis à Cuesmes. GEP 6002/CU/1

ADOPTÉ à l'unanimité - 5^{ème} annexe

d) Abrogation d'un emplacement PMR - Avenue Wilson à Jemappes. GEP 6002/JE/159

ADOPTÉ à l'unanimité - 6^{ème} annexe

e) Création d'un emplacement PMR - Avenue du Coq à Jemappes. GEP 6002/JE/62

ADOPTÉ à l'unanimité - 7^{ème} annexe

f) Extension d'une zone pour livraisons - Rue Grande à Maisières. GEP 6002/MAIS/179

ADOPTÉ à l'unanimité - 8^{ème} annexe

g) Réglementation de la circulation et du stationnement – N6 – avenue de la Joyeuse Entrée à Nimy et chaussée de Bruxelles à Mons. GEP 6002/OD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : j'étais déjà intervenu au mois de juillet si je ne me trompe et notre Premier Ministre m'avait répondu. Depuis lors, je suis retourné sur les lieux ; Voici le plan de l'avenue de la Joyeuse Entrée : il y a 3 rues quand on quitte le carrefour de l'université : l'Impasse Cambier à gauche, la rue de la Limite à droite et le Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye est la 2^{ème} à gauche. En fait, le projet proposé aujourd'hui propose un « tourne à gauche » pour l'Impasse Cambier où il y a quelques habitants, beaucoup de garages, bref peu d'âmes y vivent. Par contre, au Chemin de la Fontaine à l'Aulnoye, il y a 30 à 40 personnes qui ont de gros problèmes. Je ne pense donc pas que certaines tentatives d'aménagement soient suffisantes. Je reviendrai vers vous dans un mois ou 2 après une réunion de quartier. J'aurai des photos pour vous montrer que les habitants du Chemin de Fontaine à l'Aulnoye ne sont pas du tout satisfaits des aménagements proposés. Merci. Nous votons donc non sur ce point

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : nous allons donc voter par groupe. Nous verrons bien par la suite l'évaluation qui sera faite de ces modifications.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

29 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, M. X. DUPONT, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

4 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

ADOPTÉ - 9^{ème} annexe

h) Réglementation de la circulation et du stationnement – rue de la Limite à Mons. GEP 6002/222

ADOPTÉ à l'unanimité - 10^{ème} annexe

i) Réglementation de la circulation et du stationnement – rue du Plan Incliné à Jemappes. GEP 6002/JE/109

ADOPTÉ à l'unanimité - 11^{ème} annexe

j) Réglementation de la circulation et du stationnement – N538 – chaussée du Roeulx. GEP 6002/HAV/44

ADOPTÉ à l'unanimité - 12^{ème} annexe

k) Instauration d'un passage pour piétons – avenue du Champ de Mars à Mons. GEP 6002/67

ADOPTÉ à l'unanimité - 13^{ème} annexe

l) Instauration d'un passage pour piétons – rue des Droits de l'Homme à Mons. GEP 6002/234

ADOPTÉ à l'unanimité - 14^{ème} annexe

m) Instauration d'un passage pour piétons – avenue du Champ de Bataille à Flénu. GEP 6002/JE/22

ADOPTÉ à l'unanimité - 15^{ème} annexe

n) Abrogation d'un emplacement PMR – Cité Morette à Jemappes. GEP 6002/JE/96

ADOPTÉ à l'unanimité - 16^{ème} annexe

o) Création d'un emplacement PMR – rue à Charrettes à Flénu. GEP 6002/FL/24

ADOPTÉ à l'unanimité - 17^{ème} annexe

p) Limitation de vitesse 70 km/Hr – rue de Saint-Denis à Obourg et instauration d'une zone « 5 T » à Obourg. GEP OB/OD

ADOPTÉ à l'unanimité - 18^{ème} annexe

q) Réglementation du stationnement – rue Louis Caty à Cuesmes. GEP 6002/CU/15

ADOPTÉ à l'unanimité - 19^{ème} annexe

r) Réglementation du stationnement – rue Irma Fiévez à Havré. GEP 6002/HAV/36

ADOPTÉ à l'unanimité - 20^{ème} annexe

s) Réglementation du stationnement – rue Sablonnière à Jemappes. GEP 6002/JE/127

REMIS

t) Réglementation de la circulation – véhicules + 5 T – rue de la Bruyère à Havré. GEP 6002/HAV/9

ADOPTÉ à l'unanimité - 21^{ème} annexe

u) Extension d'une zone 30 « Abords école » - rue de l'Etang Derbaix à Cuesmes. GEP 6002/CU/43

ADOPTÉ à l'unanimité - 22^{ème} annexe

v) Pose de potelets – avenue du Champ de Bataille à Jemappes. GEP 6002/FL/22

REMIS

2^e Objet 2^e Objet : SERVICE INCENDIE. Convention PZO. Approbation de la modification de la convention PZO du 11 août 2011. SI

ADOPTÉ à l'unanimité - 23^{ème} annexe

3^e Objet : ADMINISTRATION CENTRALE. Cadre du personnel de l'Administration centrale. Modification. GRH

REMIS

4^e Objet : REGIE FONCIERE. Cadre du personnel de la Régie foncière. Modification. GRH

REMIS

5^e Objet : SERVICES TECHNIQUES. Cadre du personnel des Services Techniques. Modification. GRH

REMIS

6^e Objet : ASBL Festival International du Film d'Amour – Compte et bilan de l'exercice 2009 – Approbation. Gestion fin. C/C2009/FIFA

REMIS

7^e Objet : ASBL Piétonnier montois – Compte et bilan de l'exercice 2009 – Approbation. Gestion fin. C/C2009/Piét.mont.

REMIS

8^e Objet : ASBL Maison du Jazz en Hainaut – Compte 2009 – Approbation. Gestion fin. C/C2009/M.Jazz

ADOPTÉ à l'unanimité - 24^{ème} annexe

9^e Objet : Intercommunale IDEA – Assemblée générale le 22.12.2011 – Ordre du jour – Approbation des points 1 à 5. Gestion fin. C/IDEA/PQ/LG

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : de 9 à 12, nous allons nous abstenir car nous ne sommes pas représentés dans les différents Conseils d'administration. Je voudrais faire une remarque sur le point 10 : on doit voter sur les points 1 à 4 de l'Assemblée Générale. Or, le point 1, c'est le PV de la séance du 22 juin, nous n'avons pas ici en Conseil Communal à approuver le PV de l'AG de l'hôpital du 22 juin. Mais, pour les points 9 à 12, vous notez abstention d'Ecolo

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM., DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, M. X. DUPONT, Mmes BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELEPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 25^{ème} annexe

10^e Objet : S.C.I. Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage – Assemblée générale le 22.12.2011 – Approbation des points 1 à 4. Gestion fin. C/CHUP/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM., DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, M. X. DUPONT, Mmes BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELEPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 26^{ème} annexe

Entrée de M. BRESART = 34 présents

11^e Objet : Intercommunale du Bois d'Havré – Assemblée générale le 21.12.2011 - Approbation des points 2 et 3. Gestion fin.C/IBH/PQ/LG

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : d'accord. M. HAMBYE ? En ce qui concerne le point 11.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : c'est demain, mercredi 21 décembre à 17 heures qu'a lieu l'AG ordinaire de l'Intercommunale du Bois d'Havré. D'abord, je pense qu'il serait opportun de rappeler au Premier Ministre - je l'ai déjà dit et redit - qu'il y a toujours un litige

juridique à propos des parts de l'Intercommunale. Ces parts doivent être cédées à la Région Wallonne. Cela n'a pas été traité précédemment lors des transferts régionaux dans les années précédentes. La seule chose et c'est notre réserve, c'est la disproportion entre les recettes et les dépenses. Nous avons en recettes 47.000 euros de vente de bois mais, quand on accumule les jetons de présence de 25.000 euros, les précomptes professionnels de 16.000 euros et les cotisations INASTI de 5.400 euros, nous avons des charges salariales qui mangent la totalité des recettes. Nous puisons donc dans notre confortable fonds de réserve qui est de 700.000 euros. J'estime qu'il y a lieu de revoir les rémunérations parce que si on continue à puiser dans les réserves, on va tout droit dans le mur. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je cède la parole au Président de l'Intercommunale

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci, M. le Président. Monsieur HAMBYE, si vous aviez été à la « toutes sections », vous auriez pu entendre les explications. Jamais au grand jamais, nous ne puisons dans nos réserves pour payer des jetons de présence. Quand j'ai repris cette Intercommunale fin 2006, il y avait en fonds de réserve 600.000 euros. Aujourd'hui nous avons plus de 800.000 euros en fonds de réserve et tous les investissements que nous avons faits, nous les avons payés cash. Malheureusement, ici, c'est une comptabilité patrimoniale et les investissements faits et payés cash sont déduits une 2^{ème} fois, c'est comme ça que vous voyez un amortissement de 27.000 euros dans les dépenses pour un budget total de 95.550 euros, ce qui nous donne un boni d'exploitation de 3.700 euros mais un résultat de trésorerie de plus de 31.000 euros. Voilà l'explication que j'ai déjà donnée précédemment car, visiblement, on a parfois du mal à comprendre cette problématique comptable. Moi-même, j'ai dû demander plusieurs fois au réviseur d'entreprise si cela était correct. En termes de comptabilité, cela est correct. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci, M. DARVILLE. Je passe la parole à M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Loin de moi, l'idée de contester les chiffres. Nous aimerions simplement avoir le détail des coupes de bois ; je suis persuadé qu'à 50 euros la stère, nous pouvons avoir des actions privilégiées pour ceux qui ont le moins de moyens. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, quel est le vote du CdH ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : je plaide l'abstention

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : donc, pour le point 11, abstention Ecolo et CdH

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

25 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM., DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, M. X. DUPONT, Mmes BOUROUBA, Mme WAELPUT, M. BARVAIS

9 Abstentions : MM. BAILLY, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTÉ - 27^{ème} annexe

12^e Objet : Centre Intercommunal de Santé des Cantons de Mons – Assemblée générale le 21.12.2011 – Ordre du jour – Approbation des points 1 et 2. Gestion fin. C/CISM/PQ/LG

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

31 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM., DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M DUBOIS

ADOPTÉ - 28^{ème} annexe

13^e Objet : Intercommunale IDEPP/HYGEA – Assemblée générale le 22.12.2011 - Ordre du jour – Approbation des points 1 et 2. Gestion fin. C/IDEPP/PQ/LG

ADOPTÉ à l'unanimité - 29^{ème} annexe

14^e Objet : Intercommunale I.H.F. (en liquidation) – Assemblée générale le 18.01.2012. Ordre du jour – Approbation des points 1 à 4. Gestion f.C/IHF/AG180112

ADOPTÉ à l'unanimité - 30^{ème} annexe

Entrée de Mme MOUCHERON = 35 présents

15^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Rénovation sélective des façades – Travaux – Approbation du mode de passation du marché, de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative des entreprises et des conditions du marché. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/CONV/ Façades P3

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : En Commission préparatoire à ce Conseil, j'ai posé une question concernant la rénovation sélective des façades. Je continue à trouver dommageable le fait de ne pas s'associer à l'ensemble des riverains du Marché-aux-Herbes en

l'occurrence. Je voudrais savoir si entretemps des propriétaires sont revenus sur leur décision et sont disposés à accepter les travaux. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. En fait, sur ce dossier ci, nous avons l'accord de principe des propriétaires, accord de principe sur 23 bâtiments, donc il faut finaliser le dossier et c'est seulement après que nous aurons leur accord définitif mais les contacts sont pris régulièrement avec les propriétaires dans le but d'obtenir 100%. Même ici sur la Grand'Place nous ne sommes pas parvenus à obtenir 100% lors du travail. Nous faisons le maximum mais on ne peut pas obliger un propriétaire à accepter et si nous parvenons à réaliser 22 façades sur 23, je crois que l'effet de masse sera suffisant pour changer l'aspect de manière significative au Marché-aux-Herbes. Mais je vous laisse la parole.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Donc c'est 23 façades qui sont concernées ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Il y en a 22 pour lesquelles nous avons l'accord de principe, 22 sur 23.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Il n'y en a qu'une maintenant où nous n'avons pas de réponse ?

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas encore dirons-nous mais...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ah bon, alors c'est plus que lors de la Commission, ça va, merci bien.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Donc, pour le point 15, unanimité ?

ADOpte à l'unanimité - 31^{ème} annexe

16^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 3 – Le quartier des Arts et de l'Artisanat de création – Centre de Design – Ancien couvent des Carmes déchaussés – Création d'une aile contemporaine – Approbation du nouvel avant-projet des travaux considérant l'avis du Fonctionnaire délégué de la DGATLP. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/CONV/ Design-Mess partie Aile Contemporaine/AB

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Nous savons que Matador est l'auteur d'un projet concernant un centre d'entreprises design à partir de l'ancien mess des officiers. Ce projet a d'abord été refusé par un fonctionnaire qui me semble avoir le bras long et donc beaucoup de pouvoir, soit. La vitrine commerciale dont on nous parle depuis des lustres a, elle aussi été refusée sur la place du Marché-aux-Herbes. Cela fait partie des heurts et malheurs de la construction, ne peut-on les éviter grâce à des entretiens préalables ? Car je trouve ça vraiment dommageable.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais passer la parole à M. VISEUR qui veut intervenir sur ce dossier.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, Nous trouvons qu'on en fait un peu beaucoup pour le design parce que c'était le Marché-aux-Herbes et maintenant on va acheter le mess des officiers qui est un splendide bâtiment, il faut 2.600.000 euros pour le restaurer et ce n'est pas encore assez, maintenant il faut presque 2 millions et demi pour faire une extension moderne qui à mon avis n'a rien de design. Je ne suis pas très malin pour lire des plans mais regarder une photo même synthétique, quand même, ça m'a l'air d'un cube de béton qui ne va pas apporter grand chose au design. Ce sont des budgets qui se gonflent de plus en plus pour du design, je ne trouve pas que ce soit quelque chose vraiment essentiel dans la vie des montoises et des montois, nous nous abstiendrons sur ce projet là.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci. Je passe la parole à M. Nicolas MARTIN qui suit le design de près.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Mes chers collègues, quelques mots d'explication sur ce projet qui est un projet fort important sur le plan du développement économique. Je voudrais avant toute chose lever un malentendu, M. VISEUR, puisque vous semblez attribuer au bâtiment et à son apparence extérieure les qualités qui sont recherchées dans le cadre de ce projet, non pas pour l'infrastructure mais pour les créateurs qui se trouveront à l'intérieur du bâtiment. C'est-à-dire que l'objet de ce centre, c'est de créer un centre d'entreprise, c'est-à-dire un centre qui jouera le rôle de maternité d'entreprise, qui accueillera de jeunes entrepreneurs, qui pourront là y développer une série d'activités, bénéficier de services mutualisés donc à moindre coût et dès lors, de pouvoir favoriser la création d'entreprises ici à Mons-Borinage dans la foulée de ce qui est fait actuellement avec la Maison du Design à la rue d'Havré qui rencontre un joli succès puisque cette Maison est remplie en permanence, encore ce week-end, nous avons ici 35 créateurs dans cette Salle Gothique de l'Hôtel de Ville qui exposaient leurs réalisations, une grande majorité d'entre-eux étant issue de Mons et de sa région. C'est la démonstration que l'on peut, par ce cadre attractif, attirer des créateurs et des gens qui peuvent créer de l'activité et de l'emploi à Mons. Ca c'est pour le rappel en quelques mots de l'objectif poursuivi par le projet. Ce projet bénéficiait de mémoire d'une enveloppe d'à peu près 7 millions d'euros pour sa mise en œuvre en termes de subsides de la Région wallonne et de l'Union Européenne, on a essayé et je pense que c'est une préoccupation partagée par tous les membres de ce Conseil d'avoir des projets ou des avant projets qui soient les moins coûteux possible, comme l'a indiqué Mme MERCIER, il y a eu une discussion préalable qui a eu lieu avec le Fonctionnaire délégué pour faire en sorte que les projets évoluent en termes de procédure urbanistique correctement à la fois sur le plan des services communaux de l'Urbanisme mais aussi de la Région wallonne. Nous nous sommes

heurtés à des divergences de vues entre l’auteur de projet, l’architecte et le Fonctionnaire délégué, on a corrigé le tir, c’est le but de ce type de discussions avec les services de la Région wallonne. Aujourd’hui, en tous les cas, notre souhait, M. VISEUR, effectivement, c’est de ne pas avoir un bâtiment qui soit trop dispendieux. Voilà, je pense que c’est une préoccupation que vous avez-vous-même relayé à de multiples reprises ici dans cette enceinte et maintenant que l’on vient avec un bâtiment qui se veut correct mais modeste, vous nous faites le reproche exactement inverse. J’ai un peu de mal à suivre parfois la logique de certains raisonnements, en tous les cas, la logique qui est suivie pour nous, c’est d’avoir là un pôle de création d’activités et de création d’emplois, de faire en sorte que ce soit un bâtiment qui soit extrêmement correct, qui réponde à la fois aux demandes du Service d’Urbanisme de la Ville et de la Région, laquelle devra remettre une décision in fine et qui ait un coût des plus raisonnables possible et c’est là notre seule volonté.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Réplique, M. VISEUR ?

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, Bon, un centre de design me semble-t-il doit quand même avoir un aspect design quoi qu’on en fasse à l’intérieur, c’est une première chose. La deuxième chose, vous nous dites on essaye de faire des bâtiments les moins chers possible mais enfin, c’est quand même un bâtiment de 2 millions et demi d’euros, moi je ne trouve pas ça bon marché du tout pour le but qui est recherché.

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

L’Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTE - 32^{ème} annexe

17^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 1 – L’espace Grand Place et Patrimoine Unesco – L’Office d’Informations Touristiques et Culturelles – Approbation de l’avant-projet « scénographie ».
SOUS RESERVE 3^e/5^e E/CONV/OITC

ADOPTE à l’unanimité - 33^{ème} annexe

18^e Objet : Objectifs de Convergence – Portefeuille 2 – Le quartier de la gare et le Centre d’Arts religieux – La Chapelle de l’ancien couvent des Ursulines – Travaux (4 lots). Lot 1 : Gros-œuvre/ascenseur – Lot 2 : HVAC/Sanitaires – Lot 3 : Electricité – Lot 4 : Mobilier. Détermination des

modes de passation et approbation de l'avis de marché reprenant les conditions de sélection qualitative. 3^e/5^e E/2010/CONV. Ursulines/Travaux/OS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous sommes logiques avec nous-mêmes, on avait émis les plus grosses réserves compte tenu de l'investissement, d'autant plus que maintenant à l'artothèque on voit bien que ce sera une consultation numérique, alors d'accord pour investir dans le numérique mais alors pourquoi faire un musée qu'on pourra consulter chez soi ? D'autant plus que nous avons déjà évoqué le mois dernier, il y a 3 artothèques à 10 km de là, il y a le Mac's qui est le dépôt provincial, nous avons l'ancienne Ecole Normale, la Communauté française et à 400 m de là, celui de la Ville de Mons. On sait que depuis le Traité de Verdun, il y a une fragmentation des pouvoirs publics mais sur 10 km, 3 artothèques, on trouve qu'il y a plus qu'une doublure, c'est une dispersion des efforts du public, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais M. HAMBYE, nous sommes quand même Capitale Culturelle, nous avons des collections qu'il faut préserver et ce n'est pas parce qu'on les numérise et qu'on pourra les voir de manière virtuelle qu'il ne faut pas les conserver et pouvoir les montrer de temps à autre. Donc, tout concentrer au sein d'un même bâtiment était impossible. Ce projet date déjà de plusieurs années, nous sommes obligés de le concrétiser.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Je ne suis pas contre la concrétisation de vos projets mais j'étais déjà intervenu pour vous dire qu'à 23 m ou 32 m de là, vous avez le Musée Duesberg, vous aviez la possibilité de racheter le bâtiment à une société de services publics qui font des logements pour familles nombreuses et avec le Musée Duesberg, l'ensemble des musées montois et l'artothèque, on regroupait en un seul lieu tout le patrimoine muséal montois. Je sais que je me répète mais simplement pour moi, on avait une occasion historique, unique, de regrouper toutes les collections muséales entre le Musée Duesberg et l'artothèque. Vous investissez dans l'artothèque, à 33 m de là vous avez le Musée Duesberg, il suffisait de faire 33 m et on aurait mis toutes les collections muséales. Investir 15 millions d'euros, c'est un budget entre 10 et 12 millions d'euros, ça nous semble une occasion manquée en ne réunissant pas tout le patrimoine muséal montois là-bas. Merci.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

5 Abstentions : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M.HAMBYE

ADOPTE - 34^{ème} annexe

Entrée de Mme COUSTURIER = 36 présents

19^e Objet : Proposition de motion déposée par le Collège communal de la Ville de Mons relative au renforcement du pôle hospitalier en région Montoise. Cabinet du Bourgmestre

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Ce point est la motion proposée par le Collège qui propose au Conseil communal d'adopter une motion de soutien au projet de fusion déposé par le CHUP de Mons-Borinage Ambroise Paré-Chêne-aux-Haies à l'égard du CHR St-Joseph-Warquignies permettant la création d'un grand pôle hospitalier public pluraliste et régional. Y a-t-il des interventions ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Si la déclaration semble honorable, force est de constater que sous la motion, il se cache en fait, malheureusement, l'ambition, la volonté de forcer la main. Le CHR St-Joseph a émis la volonté de s'associer afin de se sortir de ses difficultés financières, oui. Le CHR a reçu deux offres dont l'une de son voisin montois, le CHU, oui. Cette fusion pourrait présenter des avantages pour l'obtention de nouveaux agréments ou l'investissement dans de nouvelles technologies, peut-être mais pas plus qu'en s'associant avec un autre hôpital. Mais surtout ce que je veux souligner ici, c'est que ce n'est pas au politique d'imposer ses choix. Que fait-on de la liberté d'associations ? Le CHR n'est tout de même pas en liquidation, il s'agit d'une asbl associative et ce sont ses administrateurs qui vont décider de la meilleure voie à prendre pour qu'ils puissent s'en sortir. Les deux projets, celui d'Ambroise Paré et celui de Joliment sont solides et accumulent chacun des points forts mais selon moi, il ne nous appartient pas à nous, politiques, de décider à la place des administrateurs. Le CHR a toute autonomie pour désigner qui sera son futur partenaire et qu'on ne remette pas sur la table la question d'un clivage confessionnel qui n'entre pas en ligne de compte dans le processus. Je soutiens un bassin de soins de qualité, une médecine de pointe et de proximité ainsi que des garanties d'emplois pour les métiers blancs. La santé de nos citoyens, les garanties d'emplois, l'avenir financier du CHR, l'assurance de conserver les 2 sites, Mons et Warquignies et des spécialités médicales propres, voilà le véritable enjeu à mes yeux. Bref, je ne veux pas prendre de position ici en faveur d'une proposition ou de l'autre, je ne mène pas de campagne pour l'un ou l'autre projet et je

ne dirai pas non plus, sûrement pas, que celui de Mons est mauvais mais laissons, de grâce, le CA du CHR faire son choix en toute sérénité, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, la parole est à Mme MERCIER.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je voudrais dire que je ne suis absolument pas adversaire de ce que vient de dire notre Chef de groupe mais ma conception est tant soit peu nuancée par le fait que je fais partie du Conseil d'Administration d'Ambroise Paré et que je l'ai vu évoluer très valablement. Alors, il me semble personnellement que la sagesse est du côté d'un bassin régional de soins de proximité. Voilà deux hôpitaux installés de part et d'autre d'un boulevard et auxquels la fusion permettrait d'acquérir des instruments performants mais très onéreux comme les « pets scans » par exemple et j'ai demandé bien souvent si nous pourrions en posséder à Ambroise Paré, jusque maintenant ce n'est pas possible, il faut aller plus loin. Alors, que faut-il regarder en priorité ? Le bien des citoyens ou l'idéologie différente de ces centres de soins ? Bien sûr, il faudrait mettre les points sur les i pour éviter tout malentendu et faire en sorte que la patientèle soit respectée dans ses choix. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MERCIER. Qui demande la parole ? Je vais céder la parole à M. MARTIN qui préside l'Intercommunale.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je pense que quelques mots simplement seront nécessaires vu ce qui vient d'être dit. Je voudrais simplement dire à Mme MOUCHERON qu'il doit y avoir erreur sur la compréhension du texte qui est proposé par l'ensemble du Collège. Il ne s'agit nullement ici pour des responsables politiques d'imposer un choix ou de se substituer à des instances qui sont celles du Conseil d'Administration du CHR. Je ne comprends d'ailleurs pas comment certaines personnes, en l'occurrence ici Mme MOUCHERON mais en dehors de cette Assemblée, des personnalités éminentes de ce même parti ont pu distiller ce type de discours, ça n'a aucun sens. C'est en dehors de toute logique. Il y a eu appel à projet qui a été fait par le CHR lui-même, un appel à candidatures qu'il a lui-même sollicité de la part de certains partenaires, le dépôt d'offres. L'hôpital public de cette Ville et de cette région a souhaité s'inscrire dans une dynamique régionale, celle des bassins de soins qui est favorisée par tous les gouvernements en ce compris ceux auxquels le CdH participe, c'est-à-dire le Gouvernement wallon et le Gouvernement fédéral dans une optique de cohérence de l'offre de soins, le renforcement de celle-ci avec une volonté de qualité et de proximité et de rationalisation de la dépense publique à un moment où notre Etat fédéral doit faire face à des contraintes financières majeures. Et donc, ici, le CHU Ambroise Paré, le CHP le Chêne-aux-

Haies, dans leur Intercommunale déposent un projet, une proposition qui est soumise à l'accord des instances compétentes au sein du CHR, à savoir le Conseil d'Administration et le Conseil Médical. Il n'est dès lors nullement question de faire pression sur qui que ce soit au niveau de ces instances qui sont des instances souveraines et qui décideront, comme elles le veulent, bien entendu. Il est simplement question ici, pour la Ville de Mons et singulièrement pour son Conseil communal, sachant que c'est notre Ville qui est quand même l'actionnaire principal et majoritaire de cette institution publique, de pouvoir à un moment donné, comme actionnaire principal et majoritaire assumer ses responsabilités, se positionner en connaissance de cause au-delà d'une instance qui est celle du Conseil d'Administration de l'hôpital public puisqu'il semble ici quand même qu'il s'agit d'une décision stratégique majeure qui touche bien au-delà de la gestion quotidienne de l'hôpital et dès lors, qui touche l'actionnaire lui-même qui est, dans ses circonstances exceptionnelles, en droit voire en devoir de s'exprimer et de se positionner. Il ne s'agit ni plus, ni moins de cela et je voudrais particulièrement, encore une fois, ici saluer et remercier au nom du Comité de gestion mes collègues présents, Françoise COLINIA, Mélanie OUALI, Mauro DEL BORRELLO, saluer la position de Mme MERCIER et de M. MERCIER qui, par leur courage, indépendamment des prises de position publique de leaders de leurs partis, ont comme Mme MERCIER l'a très bien dit, fait le choix de privilégier non seulement la sagesse mais également le bien des citoyens pour reprendre les termes de Mme MERCIER, sur des questions idéologiques qui nous semblent aujourd'hui dépassées parce que ce qui nous semble devoir être pris en compte aujourd'hui en tant qu'acteurs publics, c'est l'intérêt des citoyens, en l'occurrence ici des patients qui, dans la Capitale du Hainaut, ont le droit, me semble-t-il de pouvoir se faire soigner avec des soins de qualité à proximité de chez eux et parce qu'il ne nous semble pas normal que dans une Ville comme Mons, si vous faites un infarctus, il faille faire 20 minutes ou ½ h en voiture parce que deux hôpitaux ne sont pas en mesure de s'entendre pour obtenir un agrément auprès des autorités fédérales et doivent dès lors envoyer les montois se faire soigner dans d'autres Villes, dans d'autres régions, c'est inconcevable, au 21^{ème} siècle dans une région comme la nôtre. C'est le seul message que l'on veut délivrer et à travers moi toutes les instances de l'hôpital dans leur grand pluralisme, c'est-à-dire les quatre partis politiques qui y sont représentés mais également tous les acteurs privés de l'hôpital, le corps médical de l'hôpital, le personnel de l'hôpital qui adhère massivement à ce projet, c'est un projet qui n'est pas celui de la facilité pour l'Intercommunale puisque c'est reprendre potentiellement une structure, celle du CHR qui a de grandes difficultés financières mais nous sommes prêts à prendre nos responsabilités pour agir dans ce sens, dans l'intérêt des patients, de la

populations et en mettant sur un pied d'égalité dans la proposition qui est faite les différents réseaux, quels que soient leurs convictions philosophiques. Cela, c'est le détail de la proposition. Je voudrais remercier toutes celles et ceux qui se sont associés, tous les administrateurs du CHU également les trois formations politiques qui nous ont apporté leur soutien, c'est-à-dire le parti Ecolo, le MR et le PS indépendamment des administrateurs CdH de l'hôpital et remercier toutes celles et ceux qui nous ont adressé de nombreux messages de soutien dans la population, dans le corps médical, les médecins généralistes, tous les cercles de médecins généralistes à l'unanimité dans cette région, que ce soit à Mons ou dans le Borinage, les étudiants en médecine de l'Université de Mons qui voient la possibilité de développer une faculté complète ici sur Mons et à terme un hôpital académique, bref je pourrais les citer à l'envi mais je pense que ce n'est pas le but ici. Le but ici, c'est de montrer que la Ville de Mons joue son rôle d'actionnaire sur des décisions stratégiques, sans vouloir faire pression sur qui que ce soit mais assume ses positions dans un secteur essentiel qui est celui de la santé de tout un chacun et de notre population, ce qui me semble essentiel. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Qui souhaite la parole ? Mme MOUCHERON.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Pour revenir sur ce que j'ai dit, il n'y est absolument pas question ici que je me positionne sur un dossier ou l'autre. Je n'ai pas marqué ma préférence ni dans un sens, ni dans l'autre. J'ai l'impression qu'on veut forcer la main, il y a une pression qui est exercée sur le CA, sur le personnel, sur les syndicats, je trouve ça vraiment malsain, c'est tout et je n'ai pas donné ma préférence ici en faveur d'un projet ou l'autre, ce sont les méthodes. On va jusque dire dans la presse, par presse interposée qu'il y a une campagne de désinformation volontaire au sein de l'hôpital. Je ne comprends pas comment on peut encore prendre des décisions sereinement quand on se met des pressions comme ça alors que la décision n'est même pas encore prise. C'est sur la façon dont ça se fait que sur le fond ou le projet qui doit être choisi.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de passer la parole à d'autres, je répète quand même qu'ici nous nous prononçons en tant qu'actionnaire et dans l'intérêt de la population montoise pour laquelle nous voulons un maximum de soins de qualité avec un déplacement minimum. C'est la raison de cette motion, il n'y a pas d'autre raison à cette motion et je crois qu'il ne faut pas vouloir voir au-delà. Qui d'autre a demandé la parole ? M. LECOCQ.

M. Jean-Marc LECOCQ, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Bien, mon épouse travaillant au CHR St-Joseph, je souhaiterais m'abstenir sur ce point, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autres réactions ? M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Je voudrais dire ceci. Je voudrais d'abord témoigner en ce qui concerne un malaise cardiaque que j'ai eu et j'étais à Ambroise Paré et on m'a conduit à Charleroi subir un examen, en ambulance avec deux brancardiers devant. Et j'ai appris par la suite du cardiologue de St-Joseph qu'il pouvait faire exactement la même chose juste en face. Alors, d'un point de vue strictement économique, c'est tout à fait aberrant ce genre de chose et quand je vois que dans la motion on dit qu'il serait opportun de dépasser les clivages confessionnels et philosophiques au profit d'une logique de bassin de soins, je pense que c'est là une bonne méthode économique et de bonne gestion, tout en respectant les libertés individuelles et je pense qu'il faut sortir un peu de ces clivages qui datent du 19^{ème} siècle et qui ont construit une société basée sur ce qu'on appelle des « verzuiling », c'est-à-dire des piliers étanches qui représentent une micro société sans jamais avoir de rapports entre ces différentes micros sociétés. Cela coûte énormément à la collectivité, c'est le cas des hôpitaux, c'est aussi le cas de l'enseignement et je pense qu'un jour et on y va tout doucement, il y aura des rapprochements dans tous les sens et que ça sera la fin de cette société irritée du 19^{ème} siècle. C'est pour ça qu'au sein du Collège, je défendrai toujours la fin de ce genre de société et j'adhère à 100% à cette motion qui est tout à fait raisonnable et qui va vers une économie sociale pour le bien-être de la population.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

32 OUI : MM. DI RUPO, BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, MM. VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 NON : M. BAILLY, Mme MOUCHERON, M. HAMBYE

1 Abstention : M. LECOCQ

ADOPTE - 35^{ème} annexe

19 (3) Objet : Par urgence. Statuts administratif et pécuniaire. Nouvelles dispositions suite à la modification du cadre des Services Techniques. GRH

REMIS

19 (4) Objet : Par urgence. Objectifs de Convergence - Portefeuille 2 - Le quartier de la gare et le centre d'Arts religieux - Réaménagement global des voiries - Marché complémentaire aux travaux de voiries - Approbation du mode de passation et des conditions du marché. 3^e/5^e E/CONV/Voiries P2

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Je pense qu'il n'y a pas à tergiverser. Le réaménagement global des voiries est indispensable mais à côté de cela, je me demande comment le pertuis de la Trouille est envahi si profondément par la boue, etc. Comment ne pas y avoir remédié plus tôt parce que maintenant c'est d'une profondeur inimaginable d'après ce que j'ai lu dans le dossier.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Effectivement, nous devons curer le pertuis puisque celui-ci est envasé sur plus ou moins 70 cm, c'est pourquoi nous réalisons un marché complémentaire. Maintenant, la raison pour laquelle c'est envasé, nous demanderons des analyses complémentaires et voir ce qu'il y a en amont ou en aval qui explique cet envasement. Mais, pour l'instant, pour que nous puissions continuer les travaux, il faut absolument que nous fassions ces travaux. Je vais céder la parole à l'Echevin des Travaux qui est allé visiter le pertuis.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Vous devez savoir Mme MERCIER que pour pouvoir terminer complètement la transformation de l'égouttage du pertuis du Trouillon, ça se fait par phases. Nous en sommes arrivés aujourd'hui à la 3^{ème} phase qui s'est arrêtée devant l'école des Ursulines. Il y a encore à ce jour, deux phases qui doivent être réalisées donc devant l'hôpital Ambroise Paré et devant l'ancien bâtiment Léo Collard et lorsque ces deux phases seront réalisées, le Trouillon aura un pertuis de même dimensionnement. Aujourd'hui, les trois phases qui ont été réalisées aboutissent dans un tuyau d'un diamètre plus réduit, c'est ce qui crée l'envasement puisqu'il y a une diminution de la section. Les deux projets ont été présentés, les deux dernières phases ont été présentées au triennal à la Région wallonne. La Région wallonne a accepté ces deux dernières phases, la SPGE a aussi inscrit ces deux phases là dans le budget et aujourd'hui, l'auteur de projet qui est l'IDEA est en train de concrétiser les plans pour terminer ces deux dernières phases.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Alors, Mme MERCIER, c'est l'unanimité ?

ADOpte à l'unanimité - 36^{ème} annexe

19 (5) Objet : Par urgence. Objectifs Convergence - Portefeuille 1 Espace Grand'Place et Patrimoines de L'UNESCO - Projet Traitement et Coloris des façades - Travaux - Modification du mode de passation et approbation du dossier d'exécution revu. 3^e/5^e
E/CONV/Façades P1

REMIS

Entrée de M. TONDREAU = 37 présents

19 (6) Objet : Proposition de motion relative à la lutte contre les violences conjugales. Point inscrit à la demande de Mme la Conseillère communale CdH Savine MOUCHERON. Cabinet du Bourgmestre.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Alors, nous allons passer au point 19 (6), c'est le point complémentaire inscrit à la demande de Mme MOUCHERON à qui je cède la parole.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci. Il s'agit en fait ici de la proposition d'une motion relative aux violences intrafamiliales. Deux petites précisions avant de commencer. La première c'est qu'elle arrive un peu tard par rapport à la campagne et j'aurais voulu la déposer un peu plus tôt mais vu les circonstances, les mouvements et l'actualité montoise, c'était un peu difficile. Par ailleurs, c'est une motion qui vise à visibiliser et à renforcer ce qui se fait déjà pour Mons, qui est très sensible à cette thématique et qui a déjà œuvré en la matière depuis 2009 en particulier. La violence contre les femmes constitue la violation la plus répandue des droits humains dans le Monde. Selon la définition de l'OMS, on entend par violence entre partenaires intimes, tout comportement au sein d'une relation intime qui cause un préjudice ou des souffrances physiques, psychologiques ou sexuelles aux personnes qui sont parties à cette relation. La violence touche tout le système familial : partenaire, enfants, proches, elle peut être économique, physique, psychologique, sexuelle ou verbale, les violences dans le couple touchent toutes les classes sociales, tous les âges et toutes les cultures. La notion de couple doit être comprise évidemment au sens large et vise tant les couples mariés que non mariés, les couples homosexuels et hétérosexuels, les couples séparés sont également concernés. Un fléau qui touche majoritairement les femmes et parfois les hommes comme j'entendais déjà la remarque ici. C'est pourquoi ce soir je vous propose une motion considérant la déclaration universelle des droits de l'homme évidemment, la convention des Nations Unies, considérant aussi l'ensemble des lois réprimant toutes formes de violences et considérant les actions qui sont déjà menées par le CPAS de Mons, le Service de Prévention et la Commission « Vive l'Action » qui existe depuis 2009, le Conseil communal propose au Collège ces recommandations : renforcer la sensibilisation réalisée par la Commission « Vive l'Action » via une semaine dédiée à ce sujet, une semaine qui aurait lieu une fois par an en y associant bien sûr l'ensemble des associations de terrain, renforcer la sensibilisation contre la banalisation du phénomène de violence par la mise en œuvre d'une campagne communale de prévention, de sensibilisation et d'information qui serait affichée dans tous les locaux communaux et par une distribution de dépliants à destination des femmes subissant des violences, en rappelant également lors de chaque action de sensibilisation le numéro d'appel de la ligne « Ecoute et violences conjugales ». Par ailleurs, renforcer aussi ou

déployer le site internet relayant toutes ces informations. La deuxième recommandation serait de charger la Commission « Vive l'Action » de promouvoir la sensibilisation et la formation auprès de tous les intervenants de première ligne, qu'il s'agisse de la Police, des services sociaux du CPAS ou des écoles communales. Voilà, je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme MOUCHERON, d'autres personnes souhaitent intervenir sur ce point ?

M. Guy GOETGEBUER, Président du CPAS : Oui, je n'ai pas grand-chose à ajouter sinon que la proposition modifiée par Mme MOUCHERON rencontre tout à fait la proposition que nous avons établie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, s'il n'y a pas d'autre remarque, est-ce que nous pouvons considérer l'unanimité ? Merci, de toute façon, c'est une action prioritaire de la Ville et aussi de la zone de Police où effectivement il y a de gros efforts dans ce domaine, donc cette motion confirme.... Mme WAELPUT.

Mme Michèle WAELPUT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Je fais partie de la Commission « Vive l'Action » et depuis 3 ans cette Commission a été créée pour développer des projets sur le thème de la lutte contre la violence. Elle réunit toutes les personnes mandatées par un service ou une organisation locale ayant une action spécifique en matière de violence intrafamiliale et à toute personne qui s'intéresse au problème. Cette Commission est très large et est composée de nombreuses associations de terrain comme le Service de Prévention de la Ville, le CPAS, la Police avec les inspecteurs de référence pour la zone, le bureau d'assistance aux victimes qui est composé de trois psychologues sur la zone de Mons-Quévry, le Parquet, les Maisons de Justice, la Maison d'Accueil « L'Espoir », les Femmes Prévoyantes Socialistes, Vive Féminine, l'ONEM, SOS Enfants Mons-Borinage, les Centres PMS, le Centre d'Aide aux Justiciables, Praxis - qui se charge des auteurs de la violence - des asbl aussi comme Picardie Laïque, Relais Social, Coordination Femmes en Marge, les écoles, etc. Tous ces gens travaillent à des niveaux différents, la sensibilisation, l'information, l'accueil de première ligne, l'accueil et l'accompagnement de deuxième ligne, les structures d'hébergement et la prise en charge judiciaire, psychologique et sociale. A cet égard, les services de Police et du Parquet ont fait des violences intrafamiliales une priorité ainsi que l'accueil des victimes et la zone de Police de Mons-Quévry a mis en place, depuis 6 ans, une procédure de revisite systématique par les agents de quartier dans les cas de violences intrafamiliales pour renforcer l'aide et cette Commission est présidée par Cindy Loop et Véronique Roos. Vu le nombre important d'intervenants au niveau de cette Commission, nous sommes rendus compte que le travail en groupe thématique serait plus efficace et nous

avons organisé quatre groupes qui s'occupent respectivement du parcours de la combattante, le but est d'améliorer l'accès aux différents services qui s'occupent de la violence, le deuxième s'occupe des répercussions des violences intrafamiliales sur les enfants, le troisième s'occupe des mariages forcés et coopère avec la Police, avec le numéro 101 à partir d'une affiche que nous avons distribuée au dernier Conseil et le quatrième s'occupe des violences intrafamiliales à-travers les médias pour déconstruire les stéréotypes de ce genre. Cette Commission a organisé en 2010, toute une semaine de sensibilisation et elle a organisé une exposition « Elle = Lui », elle a organisé une rencontre-débat sur les répercussions des violences conjugales sur les enfants. Elle a organisé une conférence-débat sur les mariages forcés avec des relais sur le monde politique, elle a organisé une distribution de rubans blancs sur le marché de Jemappes et une pièce de théâtre qui a été réalisée par des personnes victimes de violences. Tout ça c'est en 2010, le folder est ici, je ne sais pas si vous l'avez eu. En 2011, une action de sensibilisation s'est déroulée sur le marché de Mons, récemment, une séance de cinéma aussi a été organisée pour présenter le problème des mariages forcés et des crimes d'honneur à 140 étudiants et acteurs sociaux et un colloque est en préparation, nous avons une réunion demain dont les thématiques sont les suivantes : la mise en sécurité des victimes et les rapports de domination. Voilà, je voulais dire qu'on fait beaucoup de choses dans cette Commission et il est intéressant de profiter et de partir de la Commission qui regroupe toutes ces forces vives et tous les intervenants en matière de violences, pour renforcer la sensibilisation dont vous parlez et pour renforcer aussi la formation auprès de tous les intervenants de première ligne comme la Police, les services sociaux, le CPAS, les écoles communales, etc.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme WAELPUT. Tout cela confirme la priorité que nous avons au niveau de la Ville dans la lutte contre les violences intrafamiliales et cette motion est approuvée à l'unanimité.

ADOpte à l'unanimité - 37^{ème} annexe

20^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Création de classes maternelles au 3.10.2011. 8e/1^e 64

ADOpte à l'unanimité - 38^{ème} annexe

b) Suppressions de classes maternelles au 3.10.2011. 8e/1^e 64

ADOpte à l'unanimité - 39^{ème} annexe

21^e Objet : Marché conjoint visant la conclusion d'emprunts et d'escomptes de subventions pour le financement des dépenses d'investissement de la Ville de Mons, du CPAS, de la Régie Foncière et de Services, de la Régie Communale Autonome et de la Zone de Police Mons-Quévy. Approbation des conditions du marché et du mode de passation. Gestion fin. Marché fin. 2012

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est plus une question qu'une critique comme toujours puisque c'est une procédure négociée sans publicité. Il y avait une décision du Collège qui a approuvé le marché le 4 février 2010, l'approbation d'un marché sans publicité pour un financement global de 123.412.000 euros. Alors, nous nous posons la question, puisque notre Conseil le 11 mars dernier a reconduit une première fois le marché, si ça peut toujours être une procédure sans publicité. Je crois que vous avez la réponse, je n'ai pas vu dans les documents les éléments. Vu les montants, je me posais la question est-ce qu'on fait des procédures pour 123 millions sans publicité ? Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : La procédure négociée sans publicité va se faire avec Dexia à qui on a déjà laissé quelques millions mais il faut bien être conscients que le Dexia avec lequel on va négocier maintenant n'est pas le Dexia qui nous a fait perdre les millions en question, c'est devenu pratiquement une banque d'Etat et c'est donc pour ça que nous voterons effectivement ce point, de négocier avec une banque qui appartient à l'Etat. Maintenant, la prévision est de 123 millions, je l'ai dit en Commission, certaines intercommunales, c'est-à-dire aussi des structures pratiquement sans risque puisque ce sont les intercommunales énergétiques qui font du profit, ne sont pas arrivées à couvrir leurs besoins de trésorerie malgré les emprunts auprès de Dexia et ING, de loin. Ils n'ont couverts que 40% de leurs emprunts de leurs besoins de trésorerie, donc, je ne suis pas certain que nous pourrions négocier sur base du montant de 123 millions ici parce que les banques sont en train de restreindre leurs crédits y compris au pouvoir public.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pas d'autre remarque ? Je cède la parole à M. BEUGNIES.

M. Bernard BEUGNIES, Echevin : Merci M. le Bourgmestre. Non, M. HAMBYE, on peut refaire l'opération trois fois, c'est la deuxième fois donc on a encore une fois de bon, si vous voulez. Et puis, quand on aura fait la troisième fois, à ce moment là il faudra repasser par un emprunt avec la publicité européenne et publique. Mais ici, on le fait pour la deuxième fois pour un emprunt de 123 millions dont 80 millions rien que pour la Ville, pour éviter toute la lourdeur parce que si on fait un marché européen, il y en a pour 6 mois et pour gagner rien du tout. En général, c'est Dexia qui a le marché et Dexia se base sur les taux d'Euribor, le taux qui est pratiqué par le marché interbancaire. Ce sont les meilleurs taux que l'on peut avoir

avec bien entendu une marge qui est ajustée le plus possible. Je vous le répète, on peut encore le faire une fois. Quant au marché de 123 millions dont 80 millions pour la Ville, ce sont des taux d'emprunts à court terme, je vous rappelle aussi M. VISEUR que nous avons mis en place les bons de trésorerie qui se substituent aux emprunts à court terme pour un montant qui peut aller jusque 50 millions. Nous avons donc de quoi voir venir.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Bien, tenant compte de ces remarques, on peut passer au vote ?

ADOpte à l'unanimité - 40^{ème} annexe

22^e Objet : Règlement-redevance sur l'occupation du domaine public par des terrasses, tables, chaises, chevalets et autres mobiliers. Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 09 décembre 2011 relative à la prorogation de la validité du règlement. Gestion fin. 040/366-06

ADOpte à l'unanimité - 41^{ème} annexe

23^e Objet : Site à réaménager – Demande de reconnaissance du périmètre de l'Ancien Athénée de Jemappes. Gestion Territ. et Économique UR2011/SAR

ADOpte à l'unanimité - 42^{ème} annexe

24^e Objet : Rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy – Modification du projet de quartier. Gestion Territ. et Économique UR/2011/R.de Nimy

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On se réjouit tous de la rénovation urbaine du quartier de la rue de Nimy et particulièrement de la rénovation de certaines façades. Simplement, une observation, On avait prévu dans le dernier projet, en bas de la rue de Nimy, en face de l'ancien Lido, la rue Pierre-Joseph Dusmenil, de faire un parking souterrain. Par ailleurs, je vois que dans l'espace de rénovation urbaine de la Place de Bootle, la rue Gouverneur Damoiseaux, les parkings du Gouvernement Provincial, de la RTBF sont exclus du périmètre de rénovation. Je ne sais pas, c'est mon idée mais je pense qu'au lieu de mettre un parking souterrain rue Pierre-Joseph Dusmenil qui est étriqué, je voyais bien un parking de ce type sur la Place de Bootle, parce que là, il y a de l'espace. Dans l'espace de rénovation, j'estime que là il y a de la rénovation à faire parce qu'on élude toute la partie parking de la rénovation. Or, si les gens montent la rue de Nimy, ils doivent bien mettre leur voiture quelque part. Et donc, en termes de mobilité, je trouve qu'il y a une réflexion à mener par le Collège à ce sujet, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : M. le Conseiller, merci pour votre intervention. Je pense que c'est effectivement une idée que nous partageons puisque moi-même, lors de l'instruction du dossier je l'ai émise. Nous avons simplement choisi une méthode de travail un peu différente

mais qui vise à atteindre le même objectif. C'est-à-dire à un moment donné de pouvoir travailler par le biais de deux périmètres distincts puisque vous devez savoir que le travail sur un périmètre nécessite une préparation intense sur le plan administratif et des consultations. Il s'agit de consulter toute la population du quartier, de développer une stratégie globale d'acquisition et de rénovation bâtiment par bâtiment, de rénovation de rues, rue par rue et dès lors, tout ce travail de préparation ayant été mis en œuvre, il me semblait plus utile de déposer le projet en l'état auprès de la Région wallonne, ce que le Collège a choisi de faire et puis ensuite d'en initier un second pour repenser à un quartier qui mérite de l'être, c'est-à-dire tout le quartier de la Place de Bootle qui comprend les bâtiments de l'ex RTT, le Gouvernement Provincial, la RTBF et les perspectives de développement qui y sont importantes et que l'on peut y trouver. Ces perspectives sont importantes à plus d'un titre, non seulement en termes de stationnement, parce que comme vous l'indiquez il y a des potentialités. Il y en a déjà une qui existe aujourd'hui et qui va être réactivée par le Collège et diffusée auprès du grand public, c'est le parking de la RTBF puisqu'on ne le sait pas suffisamment mais il y a là 97 emplacements qui sont disponibles pour les montois et celles et ceux qui se rendent au Centre-Ville le week-end. Ma collègue Mme CRUVEILLER va s'atteler à rediscuter avec qui de droit de cette convention et une diffusion de l'information au sens large va être assurée auprès des commerçants qui ont déjà été conscientisés à cette affaire et puis, au-delà du stationnement, il y a d'autres perspectives de développement à la fois en termes de logements mais aussi de bureaux sur le site et de reconditionnement potentiel que nous pourrions évoquer avec Belgacom du bâtiment existant. Et donc, déjà plusieurs discussions informelles ont eu lieu avec différents propriétaires du quartier. Une réflexion a d'ailleurs été menée par les étudiants de l'Archi sur le réaménagement du quartier. Il y a vraiment des perspectives intéressantes mais c'est un dossier important qui mérite d'être largement réfléchi et débattu au sein du Collège avant qu'une proposition ne soit formulée ici au sein du Conseil et transmise à la Région wallonne mais sachez que nous partageons entièrement votre préoccupation en la matière.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Merci beaucoup.

ADOpte à l'unanimité - 43^{ème} annexe

25^e Objet : Transfert de logements sociaux de la Régie foncière vers l'A.I.S. Cellule foncière CF/RB

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il semble qu'il y ait une « coquille » dans le texte, on parle d'une rémunération à allouer à l'AIS, on est tout à fait d'accord sur le projet, on passe

de 6% à la première page et c'est 13% à la seconde, l'erreur de plume a peut-être été corrigée depuis 24 h...

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Oui, tout à fait, c'est 13% qu'il faut lire.

ADOpte à l'unanimité - 44^{ème} annexe

26^e Objet : Transfert à la Ville de Mons des sites muséaux et de loisirs en gestion à l'Office du Tourisme – Approbation. Tourisme/60/Plan de redépl.com.

ADOpte à l'unanimité - 45^{ème} annexe

27^e Objet : Plan de redéploiement communal – Conventions relatives au transfert à la Ville de Mons des sites muséaux et de loisirs en gestion à l'Office du Tourisme – Approbation. 60/Plan de redépl. Communal

ADOpte à l'unanimité - 46^{ème} annexe

28^e Objet : Règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités ambulantes sur les marchés publics et le domaine public – modification. Gestion Territ. et Économique

ADOpte à l'unanimité - 47^{ème} annexe

29^e Objet : ASBL PATRIMOINE ET TRADITIONS DE MESSINES. Compte de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/C/2009/ASBL

ADOpte à l'unanimité - 48^{ème} annexe

29 bis Objet : SA HIPPODROME DE WALLONIE. Rachat au prix de 1.928 euros d'une part par la SOGEPA, détenue par la Ville. Approbation de la délibération et approbation de la convention y annexée. Gestion f. C/hippodrome

ADOpte à l'unanimité - 49^{ème} annexe

30^e Objet : Acquisition de la parcelle sise à Hyon, section D n° 401 E pour une contenance de 10 a 60 ca dans le cadre de la stabilisation et rénovation au lieu-dit « Cascade d'Hyon ». Cellule foncière RF/SA

REMIS

Entrée de Mme HOUDART = 38 présents

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Avant de continuer les points, signaler l'arrivée de notre Echevine Députée et excuser Mme KAPOMPOLE qui ne pourra nous rejoindre vu les travaux en cours.

31° Objet : Vente d'une partie de terrain sis à Jemappes, rue Château Guillochain, cadastré section A partie du n° 38Z8 pour 04 a 56 ca. Cellule foncière RF/SA

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On n'a malheureusement pas pu assister à la Commission. A la lecture du projet, c'est une parcelle de 4 ares 56 en zone d'habitat, le rapport du Receveur de 2009 était de 3 euros le m2. Après négociations, vous êtes arrivés à 22 euros le m2, en ce qui me concerne ça vaut peut-être 50 à 60, après questionnement on m'a dit qu'on ne savait pas construire. Alors, la question que je pose, pourquoi ces gens achètent, si ce n'est pas pour construire ? C'est la question que je me pose. Et si c'est pour construire, moi j'estime que ça vaut 50 à 60 euros mais peut-être qu'on veut y mettre des parcelles de chicons alors il faut savoir raison garder. Si on peut construire, ça me semble bon marché.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Conseiller, comme je vous l'ai expliqué, je ne sais pas si vous connaissez le quartier, c'est vrai que c'est en zone d'habitat mais aller bâtir là, c'est vraiment impossible donc nous nous sommes basés au départ sur l'estimation du Receveur qui était de 3 euros. Après discussion, notre notaire a proposé le prix de 40 à 50 euros. Après une publicité pendant 7 mois, on a eu deux amateurs à 5.000 et 6.000 euros et puis on a eu un amateur à 10.000 euros.

ADOpte à l'unanimité - 50^{ème} annexe

32° Objet : Flénu – Acquisition pour cause d'utilité publique du garage sis à Flénu, rue du Bois, +2, cadastré sur Mons, 23ème division, section B, n° 83 P5, pour une contenance de 23 ca - Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOpte à l'unanimité - 51^{ème} annexe

33° Objet : Mons – Ancien Manège de Sury - Acquisition pour cause d'utilité publique du bâtiment sis à la rue des Droits de l'Homme (Marché au Bétail, n°4) à Mons, cadastré 3ème division, section G, n° 152 D, d'une contenance de 14 a 30 ca, propriété du Domaine de l'Etat – Approbation du projet d'acte. Cellule foncière RF/MDB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je crains bien que pour ce point 33, c soit le dossier BAM du futur. On avait approuvé le point en juin mais qui portait uniquement sur une question de principe même si déjà j'émettais certaines réticences à l'époque, on avait fini par le voter. Mais maintenant, on a quand même un peu plus de détails ou alors ce sont des détails qui m'auraient échappé au mois de juin, je ne sais pas. Dans ce bâtiment il ne pourra jamais y avoir plus de 49 personnes parce que c'est l'ordre des pompiers. Que va-t-on faire d'un bâtiment où il y a 49 personnes ? On va faire des expositions, si un car de touristes de 54 personnes arrive, il y en a 5 qui restent dehors et 49 qui rentrent ! J'ai lu une lettre du Manège, de M. DEL BORRELLO qui disait, ça va être plutôt un centre d'apprentissage. Un centre

d'apprentissage, je veux bien mais c'est quand même énorme, 14 a 30 ca, sans finition, sans isolation, rien du tout. Ce bâtiment doit être aménagé et va certainement coûter très très cher pour le rendre convenable. Alors, en Commission, on me dit, de toute façon c'est le prix du terrain. J'ai fait le calcul, 14 a 30 ca pour le prix de 420.000 euros, ça fait 293 euros le m2, c'est quand même un peu cher, surtout que 4 points plus loin, au 36, vous vendez dans l'intra muros à 86 euros, c'est quand même une sacrée différence entre 86 et 293 euros. Et en plus, ce dossier là est entièrement à charge de la Ville, ce n'est pas l'Objectif 1, ce n'est pas Convergence alors j'ai l'impression que quand il se présente un bâtiment à acheter, on achète, on verra bien après ce qu'on va faire mais je ne suis vraiment pas d'accord que nous nous lancions dans cette aventure là avec vous.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je vais céder la parole à M. l'Echevin, c'est quand même un bâtiment exceptionnel, faire croire qu'on achète tout ce qui se vend à Mons... Le Manège de Sury a quand même un caractère exceptionnel.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Conseiller, comme vous le savez, c'est une opération blanche vu que c'est le Manège qui va le prendre en charge. Et comme vous vous souviendrez, nous avons marqué un accord lors du Conseil communal du 28 juin dernier à la condition de l'accord des pompiers sur l'activité projetée. Le rapport sur la sécurité incendie du 8 novembre dernier arrive à conclusion que l'établissement ne satisfait ni au règlement général pour la protection du travail, ni à l'ordonnance de police du 12 novembre 1979 pour certains points, nous estimons que ces raisons font obstacles à la mise en activité de l'établissement et qu'il appartient à l'exploitant de solliciter le bourgmestre pour un contrôle de mise en conformité de l'établissement avant l'accueil du public. Le Service de la Culture et le Manège nous signifient que les activités projetées ne seront pas contraires aux impositions du Service Incendie. Le Manège en sa qualité d'utilisateur du Manège de Sury ne proposera pas d'activités qui puissent introduire un nombre de participants supérieur à 49 personnes. Rien n'impose à l'acquisition par la Ville et son utilisation ultérieure par le Manège.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Pour ce qui concerne le projet, je cède la parole à M. DEL BORRELLO.

M. Mauro DEL BORRELLO, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Comme M. l'Echevin vient de le signaler, effectivement la Ville de Mons va se porter acquéreur du bâtiment mais le Manège louera le bâtiment durant un certain nombre d'années qui équivaldra quelque part à l'achat du prix payé par la Ville de Mons d'une part. Deuxième élément, le Manège ne va pas occuper un bâtiment pour le plaisir d'occuper un nouveau bâtiment, il s'agit dans la stratégie commune Mons 2015 d'écriture numérique et le Manège dans le cadre du contrat-programme,

d'investir un lieu qui réponde également à des notions de résidence d'artistes et c'est la raison pour laquelle, initialement, le projet déposé par Pascal Kaiser entrevoyait un nombre qui allait au-delà de 100 personnes mais ce projet a été revu à la baisse. A la baisse parce que les contraintes des pompiers établissaient un nombre de 49 personnes maximum d'une part mais également parce que le projet en lui-même était en train d'être actualisé en fonction d'une série de demandes de créateurs. Or, les créateurs souhaitent travailler non pas avec un public nombreux en permanence mais plutôt dans des conditions de travail qui leur permettent justement d'ajuster les nouvelles technologies. C'est la raison pour laquelle, M. le Bourgmestre, le Manège par la voie d'Yves Vasseur lors d'un Conseil d'Administration, a souhaité occuper ledit bâtiment et créer ainsi un véritable espace culturel dédié à la technologie à côté du théâtre Le Manège, près du 106 rue de Nimy, à côté d'Art Sonic qui sera un espace dédié aux nouvelles musiques émergentes et enfin, sans oublier La Maison Folie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Et tout ça en collaboration avec Techno Cité, donc c'est vraiment un projet global. M. VISEUR.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je sais bien que c'est le Manège qui va payer mais enfin, le Manège que je sache il est quand même subsidié par la Ville de Mons notamment, pas uniquement. Et en plus, on a quand même l'impression qu'on ne sait pas très bien ce qu'on va en faire, on parle de salle d'expositions, on dit non, ce sera une résidence d'artistes mais les artistes ils doivent avoir du chauffage et un minimum de confort, donc il va falloir quand même investir beaucoup dans ce bâtiment là. J'ai lu qu'il allait y avoir une exposition prochainement, il va y avoir 5 artistes qui vont exposer sur le sol et sur les murs, bon je sais que c'est la tendance d'exposer un peu n'importe où et même dans des bâtiments qui ne sont pas finis mais je voudrais bien savoir ce que rapporte ce genre d'expositions, culturellement je veux dire, pas financièrement. Je l'ai déjà dit, j'ai quelquefois été voir des expositions de pointe, d'avant-garde ici à Mons, il y avait 3 gardiens et 2 personnes. Je crains que ce soit de nouveau dans ce sens là qu'on aille. Il y a une certaine vision de la culture qui est peut-être à discuter aussi en-dessous de projets comme celui-là.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Je ne crois pas du tout qu'on sera dans ce type de projet, le fait d'en avoir déjà discuté au niveau de Techno Cité, je crois qu'on évolue vers quelque chose de beaucoup plus moderne, de beaucoup plus en collaboration avec un public qui n'est pas uniquement fragilisé mais pour avoir un accès à la technologie high-tech qui sont des prix défiants toute concurrence, avec des collaborations avec différentes associations mais ce projet n'étant pas finalisé, nous vous le présenterons dès qu'il sera au top. Mais,

objectivement, c'est un bâtiment exceptionnel qui se trouve quand même dans le périmètre proche du Manège et je crois que c'était vraiment l'opportunité d'avoir cet espace culturel dans le parcours que nous aurons au niveau de Mons 2015 et ce ne sera pas un musée supplémentaire tel que les musées que vous connaissez. Je crois qu'il faut faire confiance à l'équipe qui est en place et qui vraiment a des visions stratégiques pour ce projet. Je ne peux peut-être pas vous convaincre aujourd'hui mais je suis sûr de pouvoir vous convaincre d'ici quelques mois.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : MM. DI RUPO, Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTÉ - 52^{ème} annexe

34^e Objet : Saint-Symphorien – Extension du cimetière – Acquisition pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terre située au lieu-dit « Champ perdu », cadastrée section B, n° 447/A pie, pour une superficie mesurée de 43 a 59 ca et d'une parcelle de terrain à prendre dans plus grand, situé rue A. Duquesne, cadastré sur Mons, 14^e division, section B, n° 445 E, d'une superficie d'après mesurage de 05 a 32 ca - Approbation des projets d'acte. Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité - 53^{ème} annexe

35^e Objet : Jemappes – Vente d'une partie du site de l'ancien bâtiment scolaire sis à la rue Croisette, 77 – Réalisation du plan de bornage contradictoire – Désignation de l'IDEA dans le cadre de la procédure « In House ». Cellule foncière RF/MDB

ADOPTÉ à l'unanimité - 54^{ème} annexe

36^e Objet : Béguinage phase III « Résidence Val des Ecoliers » : aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrées Mons-3^e division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (8^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : On se répète, on est à 86 euros du m2, pour le 37, on est à 250 euros. Merci.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention d'Ecolo, traditionnellement.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

28 OUI : MM. DI RUPO, Mme HOUDART, MM.BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mmes BOUROUBA, WAELPUT, M. BARVAIS

5 NON : MM. BAILLY, MERCIER, Mmes MERCIER, MOUCHERON, M. HAMBYE

5 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, MM. TRANCHANT, DUBOIS, Mme FRANCO

ADOPTÉ - 55^{ème} annexe

37^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur les parcelles sises à Mons, rue des Trois Boudins, rue des Passages et rue des Arbalestriers, cadastrées section G, numéro partie des numéros 59/c/2, 59/D/2, 59/E/2, 59/G/2, 59/F/2 et 632/S d'une superficie totale de 74 a 29 ca (2^e série). Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTÉ à l'unanimité - 56^{ème} annexe

Entrée de M. LAFOSSE = 39 présents

38^e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 19. Résiliation de 22 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en août 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTÉ à l'unanimité - 57^{ème} annexe

39^e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 20 Résiliation de 6 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en septembre 2010. Gestion des Cimetières.

ADOPTÉ à l'unanimité - 58^{ème} annexe

40^e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 20. Résiliation de 62 actes de concession pour état d'abandon, des sépultures affichées en septembre 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTÉ à l'unanimité - 59^{ème} annexe

41^e Objet : Cimetière de Cuesmes – Pelouse 20. Résiliation de 10 actes de concession pour non renouvellement des sépultures affichées en août 2010. Gestion des Cimetières

ADOPTÉ à l'unanimité - 60^{ème} annexe

Sortie de M. DI RUPO = 38 présents

42^e Objet : Information au Conseil communal sur le rapport d'activité 2010-2011 et le plan d'action 2011-2012 de la coordination extrascolaire de la Ville de Mons. Cellule Communication Evénements

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, c'est plutôt une réflexion. En Commission, on en est arrivé à discuter un petit peu à bâtons rompus de ce qui se passe au niveau des plaines de

jeux et en fait, au niveau de la plaine de jeux, on va, cette année ci encore, accepter dans cette plaine de jeux un groupe d'enfants autistes. J'applaudis évidemment à deux mains, ce groupe d'enfants autistes va très bien être encadré mais seulement je me fais une réflexion beaucoup plus générale et je me propose même d'en parler à l'occasion d'une discussion à la plate-forme des personnes à mobilité réduite. Si on se rappelle ce qui s'est passé autrefois, l'enseignement spécialisé n'existait pas et les personnes handicapées de tous ordres fréquentaient l'enseignement ordinaire avec plus ou moins de réussite et parfois de larges échecs. Alors, l'enseignement spécialisé est arrivé sur le marché et il a produit tous ses effets. Indépendamment de cet enseignement spécialisé, on prône maintenant un enseignement intégré, c'est-à-dire que des personnes handicapées peuvent fréquenter l'enseignement intégré peut-être avec une petite aide ou sans aide. A l'époque où moi j'étais jeune, j'ai fréquenté l'enseignement ordinaire, bien qu'ayant une vue véritablement au ras des pâquerettes. Donc, j'étais un peu un novateur dans cet enseignement intégré. Alors, je me posais la question au niveau des plaines de jeux, faut-il simplement obligatoirement faire des groupes où on prend en charge des enfants handicapés avec un encadrement spécialisé, ne pourrait-on pas pour des gens qui ont des handicaps qui savent justement s'intégrer à une société normale, intégrer justement ces enfants dans les plaines de jeux. Moi, c'est ce que j'ai fait à l'époque, je jouais au foot avec les autres, parfois quand il ne faisait pas tout à fait clair, je tapais à côté de la balle mais mon voisin qui n'était pas handicapé visuel tapait aussi parce qu'il était plus maladroit que moi, alors, finalement, je pense qu'on doit aussi élargir et ne pas toujours cloisonner parce que sinon, on en arrive au fait que quand on voit une personne handicapée, on se braque sur son handicap et on ne voit pas la personne qui est derrière ce handicap. Alors, c'est une réflexion plus générale, c'est peut-être une réflexion au niveau de cette acceptation d'enfant handicapé, peut-être des malvoyants ou des malentendants, dans un contexte habituel, avoir une discussion plus large en ne braquant pas tout sur le handicap et en essayant absolument de l'aider mais en voyant cette possibilité d'intégration et d'une vie qui soit une vie à l'image de tout le monde, dans un monde où tout le monde a son rôle à jouer et je crois que c'est le moment un petit peu d'intervenir là-dessus parce qu'on le fait pour d'autres types de personnes qui ont des différences par rapport aux autres et qui se battent, pour que cette différence soit un peu bannie, voilà. Donc, j'en parlerai à la plate-forme des personnes à mobilité réduite pour qu'il y ait éventuellement un débat aussi à cet égard là. Voilà, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER, je vais céder la parole à Mme CRUVEILLER.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : Merci M. le Bourgmestre. En fait, le point qui est à l'ordre du jour du Conseil communal, c'est l'approbation du plan d'action annuel de la coordination extrascolaire pour la période de septembre 2011 à 2012 et donc il n'est pas question du tout des centres de vacances pédagogiques communaux mais bien des activités menées par ce centre de coordination et d'information. Par rapport à votre demande M. MERCIER, vous nous l'avez soumise à la Commission, nous avons laissé la porte ouverte en vous disant que nous allions réfléchir et qu'il fallait absolument prendre en considération que les moniteurs qui sont engagés dans les centres de vacances ne sont pas des éducateurs spécialisés, ne sont pas tous brevetés puisqu'on a une marge de un moniteur breveté pour trois moniteurs et que pour les enfants autistes nous sommes encadrés par le Susa et chaque enfant a un référent dans nos centres. Donc, comme je vous l'ai dit, nous allons y réfléchir, regarder un peu ce qu'on peut faire et nous reviendrons vers vous lorsque nous aurons pris la décision.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Je vous remercie et je crois que le débat est ouvert parce que ça mérite d'être pris en considération, merci beaucoup.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Mais certainement M. MERCIER mais tous les débats sont toujours ouverts. La plateforme est là et Mme CRUVEILLER est certainement prête à discuter de tout ça, donc nous sommes vraiment une Ville ouverte sur toutes les différences.

ADOpte à l'unanimité - 61^{ème} annexe

43^e Objet : Acquisition d'un véhicule électrique. Modification du véhicule suite aux informations du SPW. Approbation de la rectification de la commande. 3^e/4^e E/2011/421.054.00/MM

ADOpte à l'unanimité - 62^{ème} annexe

44^e Objet : Théâtre Royal de Mons – Salle des Concerts. Mission d'auteur de projet en techniques spéciales. Approbation du cahier spécial des charges. 3^e/1^e E/2011/772.218.00/AB

ADOpte à l'unanimité - 63^{ème} annexe

45^e Objet : Bâtiments scolaires, classes primaires – Acquisition de matériel didactique – Relance des lots 2, 3 et 4. Approbation des modifications du cahier spécial des charges. 3^e/4^e E/2011/722.126.01/AD

ADOpte à l'unanimité - 64^{ème} annexe

46^e Objet : Réfection des routes en béton (2011) – Approbation de l'avenant 1. 3^e/2^e E/2011/421.089.00/GMS/MF

ADOpte à l'unanimité - 65^{ème} annexe

47° Objet : Remplacement des chaudières dans des logements mis en location par la Régie Foncière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2011/RF/BL/Chaudières/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 66^{ème} annexe

48° Objet : Ecole des Arquebusiers à Mons – Traitement de la mérule. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/1^e E/2011/722.157.00/BD

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

49° Objet : Aménagement des trottoirs de diverses rues situées à Mons – travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007/2009 priorité 2 de l'année 2009. Approbation de l'avenant n° 1. 3^e/2^e E/2006.TRI.421.042.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe

50° Objet : Eclairage public, travaux d'amélioration. Approbation du recours à la Centrale des marchés de travaux de l'IEH et approbation des devis. 3^e/2^e E/2011.426.102.00/SD

ADOPTÉ à l'unanimité - 69^{ème} annexe

51° Objet : Entretien des espaces verts aux abords des logements sociaux « Toit et Moi ». Approbation de la convention. 3^e/2^e BO/2011/Trav.Gest.Voirie/DK

ADOPTÉ à l'unanimité - 70^{ème} annexe

52° Objet : Cadastre énergétique et mesures correctrices. Présentation du cadastre énergétique des bâtiments communaux et de mesures d'amélioration énergétique mise en application par la Ville de Mons. Travaux Trav/20111206/078

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Il nous a semblé au début que vous avez dit qu'il était remis ? C'est vrai ou on a mal compris ? D'accord, parce que s'il n'est pas remis, on veut intervenir dessus.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Non, non il est remis. Le dossier était prêt, M. l'Echevin voulait faire une présentation, malheureusement les problèmes techniques empêchent de faire la présentation et je crois que le dossier est suffisant que pour y revenir et au moins comme ça nous aurons un débat après une présentation qui peut intéresser aussi le public. Mais ne remuez pas le fer dans la plaie parce que déjà que l'Echevin souffre de ne pas pouvoir faire cette présentation, alors....

REMIS

53° Objet : Centre d'Interprétation d'Histoire Militaire à la Machine à Eau. Approbation de l'avant-projet « volet architectural ». **SOUS RESERVE** 3^e/1^e E/2011/762.160.01/VT

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, je n'interviens jamais sur le côté esthétique d'un bâtiment parce que finalement l'esthétique est une notion très relative. Néanmoins, ici, nous avons à faire au volet architectural disons relatif au Centre d'interprétation d'Histoire Militaire. Ce bâtiment va entourer la Machine à Eau, tout le monde connaît cette façade de la Machine à Eau qui est vraiment très belle et nous allons avoir, si j'en juge par les plans, de chaque côté de ce bâtiment, un mur aveugle. Cela me paraît vraiment très dommage parce que finalement, ça ne met pas en valeur du tout la Machine à Eau et je pense vraiment, pour avoir vu les plans, que nous aurons ça comme un panneau qui cache plutôt misère que des murs d'un bâtiment qui est susceptible d'accueillir beaucoup de monde et qui est attirant. Cela m'interpelle vraiment, c'est un bâtiment quand même qui va coûter 6 millions d'euros. Par ailleurs, j'ai des remarques ou des questions, si vous savez me répondre, je n'ai pas vu dans le projet, la possibilité de mettre des panneaux solaires, des panneaux photovoltaïques, je n'ai pas vu de possibilité de récupérer l'eau de pluie. J'ai lu que le chauffage allait être électrique, par accumulateur, c'est aussi un point qui m'interpelle un peu, ce sont ou des remarques si ça n'a pas encore étudié et je demande qu'on tienne compte vraiment des économies d'énergie au maximum comme on a pu le faire pour certains autres bâtiments comme à Havré mais ce sont des choses qui m'ont interpellées. Je vous remercie.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme PREVOT. Je cède la parole à M. DARVILLE.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Bien, chers collègues, Mme PREVOT, les goûts et les couleurs, je peux comprendre, la pertinence d'un projet peut plaire à certaines personnes et déplaire à d'autres, ça je ne vais pas essayer de vous convaincre d'aimer ce projet. Par contre, pour vos autres remarques, vous avez raison, on n'a pas encore tenu compte de tout le processus d'économies d'énergies, récupération d'eau puisque nous sommes ici au stade de l'avant-projet. Nous devons envoyer l'avant-projet pour obtenir les subsides et faire avancer le dossier auprès des Ministres subsidants mais nous reviendrons évidemment avec un dossier beaucoup plus complet et avec un cahier des charges détaillé reprenant toutes les techniques nous permettant de faire des économies d'énergies. Vous savez que je suis très très vigilant en la matière et vous verrez d'ailleurs qu'en termes d'économies d'énergies, lorsque je reviendrai avec la présentation de l'audit énergétique des bâtiments de la Ville de Mons, nous faisons beaucoup, donc faites-moi confiance, je serai vigilant.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Je vous remercie. Néanmoins, pour les deux panneaux aveugles que j'ai vus, pour cette raison là, nous allons quand même nous abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

35 OUI : Mme HOUDART, MM. BEUGNIES, MARTIN, SAKAS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, DEPLUS, BAILLY, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme COLINIA, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON, MM. HAMBYE, MUZALIA WENDASUBIA, Mmes NAHIME, BRICHAUX, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. X. DUPONT, BRESART, Mme BOUROUBA, M. TRANCHANT, Mmes FRANCO, WAELPUT, M. BARVAIS

3 Abstentions : M. VISEUR, Mme PREVOT, M. DUBOIS

ADOPTÉ - 71^{ème} annexe

54^e Objet : Étude et réalisation de parcours multimédias mettant en valeur le patrimoine culturel et touristique. Approbation des conditions et détermination du mode de passation du marché.
SOUS RESERVE 3^e/4^e E/ TO

REMIS

55^e Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Haussement du niveau des installations – Approbation de l'avenant « travaux ». **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2004/SUB.772.130.01

REMIS

56^e Objet : Travaux de requalification du Musée des Beaux-Arts (BAM) – Convention transactionnelle d'indemnisation avec les Ets Galère, Adjudicataire des travaux – Approbation. **SOUS RESERVE** 3^e/5^e E/2004/SUB. 772.130.01

REMIS

57^e Objet : Subvention à l'ASBL Mons Divertissement pour ses activités destinées aux aînés montois. Égalité des Chances

ADOPTÉ à l'unanimité - 72^{ème} annexe

58^e Objet : Subvention à l'ASBL Plaza Art pour ses activités organisées dans le cadre de la Semaine de la Solidarité internationale 2011. Égalité des Chances

ADOPTÉ à l'unanimité - 73^{ème} annexe

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous allons passer maintenant aux interpellations. La première vise la restauration du mur d'enceinte de la rue Terre du Prince, interpellation de M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, lors de notre Conseil communal du 25 octobre dernier, dans l'ordre du jour il y avait l'acquisition de parcelles de terrain autour de ce qu'on appelle la Tour Valenciennaise qui est donc la deuxième enceinte de la Ville de Mons du 13^{ème} siècle. A la rue Terre du Prince, entre la Grand Rue, rue de la Chaussée, à l'intersection

de la rue Samson et du Parc St-Germain, commence la rue Terre du Prince et à 150 m à droite, depuis plus de 10 ans, se dressent les restes du premier mur d'enceinte de notre Ville, qui s'est écroulé, faute d'entretien et d'intérêt archéologique. Alors, les années passent et trépassent, ne serait-il pas opportun de restaurer ce mur avant 2015 pour les riverains ? C'est un chancre à ciel ouvert depuis des années, dans le Centre-Ville, au pied du Parc St-Germain et nous estimons, de plus, que c'est un problème de sécurité et de salubrité publiques qui concerne notre Bourgmestre depuis la Révolution puisque c'est lui qui est compétent en matière de sécurité et de santé, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE. C'est M. MARTIN qui va vous répondre au nom du Collège.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Merci M. HAMBYE pour avoir accepté de reporter cette interpellation puisque celle-ci devait être posée initialement lors d'un Conseil où j'étais absent. Quelques éléments de réponse que je vais vous apporter au nom de mon collègue Achile SAKAS qui est en charge du Patrimoine et moi-même avant de céder la parole si vous le voulez bien et si le Bourgmestre le souhaite également à Mme POURBAIX, la Présidente de Toit et Moi qui est directement impliquée dans le dossier puisque ce mur d'enceinte fait en partie, partie des propriétés de cette société. Quelques mots pour vous dire que le Collège est bien entendu conscient de l'état malheureux de ce vestige du passé situé au cœur de notre Ville. Toutefois, je crois que vous êtes membre vous-même du comité d'accompagnement des certificats de patrimoine, si je ne commets pas d'erreur, bien, mes informations ne sont pas justes et méritent d'être revues alors....

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : je suis membre de la CCAT mais c'est une Commission qui ne pèse pas lourd ici dans notre Ville de Mons !

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je pensais que votre intérêt pour le patrimoine vous amenait à siéger dans différentes instances ...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : je suis le fils du Président fondateur de Sauvegarde et Avenir de Mons, je suis peut-être tombé dedans, dans la marmite comme certains, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : voilà une plume en plus à votre chapeau alors ! Ceci étant dit, simplement pour vous dire qu'il y a au niveau de Toit et Moi des réflexions quant à la réfection de ce mur d'enceinte, qu'un cahier des charges a été rédigé à cet égard, a fait l'objet de modifications suite à la dernière réunion de ce comité de certificat de patrimoine et que nous attendons à présent que ce cahier des charges soit validé par la Région wallonne mais je ne vais pas en dire plus, je propose à Mme POURBAIX de préciser les intentions de Toit et Moi en la matière, même si j'ai déjà dévoilé quelques lignes à cet égard.

Mme Joëlle POURBAIX, Conseillère : Plus que dévoilé, M. MARTIN ! Et bien, effectivement, le mur d'enceinte qui est un vestige de l'enceinte comtale du 14^{ème} siècle, d'après moi, mais bon, on ne va se battre là-dessus, est bien la propriété de Toit et Moi. Je n'irai pas dire comme vous qu'il s'est effondré faute d'intérêt et d'entretien, il date quand même du 14^{ème} siècle, il a été classé puisqu'il est inscrit à la liste du patrimoine et en 2005, le Conseil d'Administration de Toit et Moi y a porté un grand intérêt contrairement à ce que vous dites et a décidé de procéder à sa rénovation. Ce faisant, on a préalablement sécurisé le site, encore une fois je me permets aussi de me porter en faux contre ce que vous venez de dire puisque le site est sécurisé et on a dû faire face, en tout cas le CA de Toit et Moi à certaines contingences de sécurité certes, d'esthétique et de respect du patrimoine, de moyens financiers, contingences de moyens financiers et surtout des priorités de Toit et Moi dans le respect de la réalisation de son objet social, je me permets quand même de vous le rappeler. Le projet de restauration a bien été lancé, à ce stade l'auteur de projet a été désigné, un groupe de travail, mais ça M. MARTIN l'a déjà souligné, a été mis en place avec l'auteur de projet mais également avec des ingénieurs conseils, des ingénieurs en stabilité et des membres du service Patrimoine de la région. Le premier constat qui s'est dégagé en tout cas techniquement, c'est qu'il était impossible et ça autant vous le dire tout de suite, il sera impossible de reconstruire à l'identique le mur avec les moellons, c'est un problème de fondation et donc de sécurisation. Néanmoins, le projet qui est sorti vise à la réhabilitation, à la rénovation du mur avec des moellons d'origine mais avec des briques jusqu'à la hauteur des murs des propriétés voisines. Que puis-je ajouter d'autre ? Ce projet est visible, les esquisses sont visibles chez Toit et Moi mais en fait, on l'a prévu de manière assez moderne puisqu'il est prévu un escalier qui va partir du trottoir pour mener à une espèce de terrasse qui sera entourée d'un garde corps qui va donner à l'arrière en ajoutant quelques places de parking notamment au parking de Toit et Moi puisque c'est l'arrière de notre bâtiment de la Place du Chapitre. Il est certain que depuis 2005, on a déjà mis ce chantier en œuvre. Merci M. HAMBYE.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme POURBAIX. La dernière parole est à l'interpellant s'il le souhaite.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous serions heureux d'avoir la réalisation, la concrétisation de tous vos efforts, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : L'interpellation suivante concerne l'ancien Couvent des Capucins, rue André Masquelier, c'est une interpellation de M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, je ne sais plus très bien chiffrer ou dater l'achat par la Ville de Mons du Couvent, je crois que c'est dans les années 99-2000 mais... Toujours est-il que différents projets ont été évoqués pour ce lieu de mémoire et à l'occasion du vote du budget de l'exercice 2012 pour la Régie Foncière et de services de la Ville de Mons, à la page 63, on a pu constater qu'il y avait un emprunt qui avait été contracté par la Régie Foncière pour le Couvent des Capucins du 27 mars 2007 pour un montant de 288.587 euros. Alors, c'est pour le paiement des honoraires de l'architecte et je voulais savoir s'il y avait un projet concret et définitif pour cet ensemble, M. VISEUR va peut-être proposer un centre de design supplémentaire, moi je me pose la question entre l'achat et le projet de réaffectation, il y a à peu près 7-8 ans, 10 ans, je ne sais pas très bien et je me demandais quelles étaient les intentions de notre chère bonne Ville de Mons quant à ce lieu de mémoire. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, je vais céder la parole à M. MARTIN mais rassurez-vous, il ne s'occupe pas que du design.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien, merci beaucoup. J'ai aussi quelques éléments, conjointement avec mon collègue en charge du patrimoine, Achile SAKAS, pour vous dire qu'effectivement ce bien est un bien de grand intérêt qui appartient à la Régie Foncière. Nous avons essayé à plusieurs reprises de pouvoir intégrer ce site comme celui d'ailleurs de l'Athénée de Jemappes dans différentes opportunités de subsidiation qui se présentaient à nous, tantôt à la Région wallonne, tantôt à l'IDEA dans le cadre du Fonds Télédistribution mis en œuvre par l'IDEA. Ce projet n'ayant pas pu être retenu comme prioritaire à ces différentes occasions, je ne vous cache pas que nous étudions, j'étudie la possibilité de discuter directement avec des investisseurs privés pour voir de quelle manière nous pourrions valoriser ce site. J'ai eu une réunion il y a plusieurs semaines d'ailleurs avec un investisseur qui a marqué son intérêt sur ce site. La préoccupation du Collège, je ne vous le cache pas, c'est de pouvoir la valoriser dignement et voilà, il y a deux possibilités pour ce faire, soit de faire du logement moyen de standing, soit éventuellement d'y ramener du bureau de qualité avec dès lors une activité de jour sur ce site, voire les deux, ce qui ne serait pas plus mal d'ailleurs pour le quartier qui a lui-même bénéficié d'opérations de rénovation urbaine importante aux alentours, alors, voilà nous sommes dans cette optique là, sachant que si on pouvait avoir un partenariat avec un privé, ça nous éviterait toute une série de questions de procédure, de marché public, de perte de temps et d'énergie et ça nous permettrait de finaliser cette rénovation et dès lors d'en faire profiter tout le quartier dans des délais plus rapides, c'est l'option qui est la nôtre actuellement et nous attendons un retour de l'investisseur avec lequel j'ai eu un contact récent puisqu'il y a 2-3 semaines, mais en tous les cas si cette

opportunité là existe nous mettrons en œuvre des propositions de décision notamment au niveau du Conseil mais dans la transparence et dans la publicité bien entendu pour faire en sorte de pouvoir aboutir à un projet de qualité. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN, M. HAMBYE.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Un tout grand merci pour cette réponse. La question subsidiaire : y a-t-il un jardin qui peut être relié avec l'arrière des bâtiments et des jardins de la Caserne Vingternier qui a été restaurée, c'est la question que je posais mais je n'y ai jamais mis les pieds donc je ne sais pas. Mais, vous, peut-être pouvez-vous me répondre, donc on peut faire une liaison verte par l'arrière dans le cadre d'un projet de logements, c'était la question, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Absolument !

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : On peut passer à l'interpellation suivante, toujours M. HAMBYE, les parcelles de terrain viabilisées actuellement et disponibles pour les PME et PMI.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Voilà, à la page 22 du dernier rapport de l'Intercommunale IDEA, ce rapport met en exergue la mutation fondamentale que connaît le pays de Mons depuis 1995 et 1995 c'est le début des effets de l'Objectif n° 1. Je reviendrai sur ceux qui sont les géniteurs et celui qui a eu l'idée de glisser à l'oreille de Guy Spitaels, Président alors du parti socialiste belge, francophone en tout cas, celui qui a eu cette idée de faire participer le Hainaut à ces fonds européens. Mais revenons d'abord sur le point qui nous préoccupe. Nous avons ici, à la page 62 des statistiques très intéressantes puisque nous voyons qu'il y a une croissance du nombre d'entreprises dans la zone IDEA, on avait en 1995 300 entreprises, en 2010, on est à 800. Au nombre d'emplois dans la zone d'activité IDEA on passe de 13.000 en 1995, en 2010 à 20.000. Compte tenu de la modification substantielle du nombre d'entreprises, je m'explique : en 1970, 43% des entreprises occupaient plus de 100 personnes - en 1970, 33% des entreprises occupaient moins de 50 personnes - en 2010, dernières statistiques publiées ici dans le rapport de l'IDEA à la page 22, les entreprises de plus de 100 personnes n'étaient plus que de 6%. Mais 88% des entreprises sont des entreprises de moins de 50 personnes. Compte tenu de la croissance importante du nombre des petites et moyennes entreprises dans notre région et sur le territoire de la Ville de Mons, pourriez-vous nous faire part quant au nombre de parcelles de terrain viabilisées actuellement et disponibles pour les petites et moyennes entreprises PME et PMI. Par ailleurs, pourriez-vous nous faire du nombre de m² disponibles, tant à la location qu'à la vente en matière de surface de bureaux. Merci d'avance.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Et toujours M. MARTIN.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Bien, je propose de répondre directement à l'intervention de M. HAMBYE. C'est effectivement un sujet important, M. HAMBYE, sans les possibilités de développement de notre Ville à la fois sur le plan économique par l'accueil des entreprises et à la fois sur le plan du développement des espaces de bureaux. Sur le plan du développement économique, vous évoquiez effectivement les fonds européens. Vous le savez, depuis 15 ans et j'ai eu l'occasion d'y travailler de très près à la Région wallonne, nous avons mis ici dans la région une stratégie en place en trois axes, d'une part densification et diversification du tissu d'entreprises, d'autre part développement des activités en innovation, recherche et formation et enfin, développement de l'attractivité de la Ville et de la région notamment sur le plan touristique, culturel et patrimonial. Sur le plan de la capacité de notre Ville à accueillir de nouvelles entreprises au-delà des investissements qui ont été réalisés dans les maternités d'entreprises comme l'Incubateur, la Maison de l'Entreprise et prochainement le Centre de Design que nous évoquions tout à l'heure, nous avons également investi dans des terrains qui sont une denrée de plus en plus rare, non seulement à Mons mais également dans le reste de la Wallonie et de la Belgique et particulièrement d'ailleurs dans le Nord du pays, ce qui fait de la Wallonie une terre d'avenir en la matière pour attirer les investisseurs comme vous le savez et à Mons, on se positionne en pointe dans ce domaine puisque, vous le savez, au-delà des terres actuellement disponibles que je peux vous citer, il reste 5 ha ½ disponibles sur le zoning de Mons-Cuesmes, 9 ha disponibles sur le zoning du puits 28 à Jemappes et 2 ha sur le zoning du Parc Scientifique Initialis pour autant que ce soient des activités innovantes et de recherches, nous avons en tout à peu près 16 ha de disponibles pour des entreprises qui souhaitent immédiatement investir sur Mons. On a des perspectives de développement que nous offrent, comme vous le savez, deux dossiers que nous avons présentés au Conseil communal, d'une part la Vieille Haine, c'est-à-dire l'extension du Parc Scientifique Initialis qui pourra accueillir non seulement des activités liées à l'innovation et à la recherche mais pas seulement puisqu'on aura là une mixité de fonctions et ce, sur 40 ha, ce sont des travaux qui sont en cours d'aménagement le long de l'autoroute et qui offrent de belles perspectives de développement pour la Ville avec plusieurs milliers d'emplois à la clef et également une reconfiguration complète de l'accessibilité à la Ville de Mons en termes d'infrastructure autoroutière puisqu'on aura là non seulement pour ce dossier mais également pour le dossier Ikéa, de nouvelles bretelles d'autoroute qui relieront directement la Vieille Haine mais aussi et ça c'est nouveau, les Grands Prés directement plus un pont qui viendra enjamber le grand ring, le ring Ouest et qui reliera lui aussi directement la Vieille Haine aux Grands Prés, ce qui

permettra de délester la circulation sur le site des Grands Prés, que ce soit pour le centre commercial existant ou pour le magasin Ikéa, probablement à venir. Là, de belles perspectives de développement avec une mobilité qui sera facilitée et la mobilité, c'est essentiel parce que de plus en plus on constate aujourd'hui, à Bruxelles, l'engorgement crée un phénomène de départ de sièges sociaux et d'entreprises qui sont localisées en région bruxelloise et qui ont de plus en plus tendance à venir ou en Flandres ou en Wallonie et Mons se positionne en la matière en pointe en Wallonie. On a plusieurs groupes qui souhaitent transférer leurs activités ici à Mons à partir de Bruxelles, ce qui induit l'enjeu suivant qui est notre capacité à accueillir des entreprises en des bureaux. Alors là, c'est très intéressant parce que quand on écoute le marché, donc les spécialistes du marché de l'immobilier, ils nous disent à Mons il n'y a pas de marché de bureaux. C'est ce qu'ils nous disent, donc on les a reçus, un peu comme il y a 7-8 ans quand on parlait du centre commercial des Grands Prés, on disait, à Mons, faire du business dans le commerce, c'est impossible. Bon, avec les Grands Prés et maintenant avec quelques opérations en Centre-Ville, on démontre le contraire et tout le défi, c'est de faire la même chose au niveau du bureau, en se préparant, c'est ce qu'on a fait en mettant en œuvre le PRU - périmètre de remembrement urbain - des Grands Prés qui intègre, vous le savez, une possibilité de développement de bureaux - 10.000 m² seront développés par un investisseur que nous avons déjà identifié avec lequel nous travaillons et qui s'est déjà engagé dans le cadre du PRU à créer en différentes phases, 10.000 m² de bureaux complémentaires, c'est important parce que c'est la première fois qu'on constate ce mouvement d'investissements sur Mons en termes d'immobiliers de bureaux et pas plus tard que vendredi, avec Anne-Sophie Charle, la Chef de Cabinet du Bourgmestre, nous étions à Ghlin, à l'Hippodrome devant 60 investisseurs de l'immobilier, commercial et de bureaux, pour vanter dans le cadre d'une matinée organisée par l'AWEX tout le mérite de notre Ville dans sa capacité d'accueil. Nous avons reçu vraiment un accueil très enthousiaste de ces investisseurs, c'était une matinée très importante, avec 60 investisseurs, cela ne se produit pas tous les deux jours à Mons, ça arrive rarement et là nous avons réussi à les attirer et en plus, je pense, à les intéresser. Donc, 10.000 m² qui seront disponibles prochainement dans le cadre du PRU, on estime la procédure à un an et puis après obtention de permis possible plus également des surfaces qui sont actuellement disponibles, il y aurait à peu près 1.800 m² de bureaux disponibles sur Mons actuellement mais avec un grand désavantage, je dirai, l'insuffisance des dispositifs d'économie d'énergie liée à ces bureaux. On est là en face d'un marché de bureaux qui date des années 50-60, avec des consommations énergétiques écoulées et qui sont extrêmement coûteuses et qui nécessitent des investissements complémentaires. Je ne serai pas plus long

mais simplement pour vous dire qu'on y travaille, c'est nouveau, il y a des investisseurs qui sont là et ce ne sont pas des engagements flous, c'est du concret et ensuite, nous aurons très prochainement, au Conseil communal, des opportunités de développement en la matière, notamment grâce au PRU mais aussi au PCA n° 3 de Jemappes qui offre aussi des possibilités en matière de développement de bureaux.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MARTIN. M. HAMBYE, êtes-vous rassuré ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est-à-dire que depuis plusieurs années, maximum 5 ans, j'ai des demandes mais j'avoue que je n'ai pas de réponse compte tenu de cette carence de notre Ville et de notre région à ce sujet. Quand on voit par exemple, je ne connais pas bien Braine l'Alleud qui n'est quand même pas très loin de chez nous, il y a véritablement des parcs de bureaux qui sont construits, Waterloo, Braine l'Alleud et nous sommes à 20 minutes de Braine l'Alleud, nous avons une chance et je crois que vous avez bien compris qu'il fallait la saisir et chemin faisant, je crois qu'on a effectivement beaucoup à gagner pour les petites et moyennes entreprises, qu'elles cherchent 200 m² ou 600, il y a beaucoup à faire. Je crois que vous êtes bien partis, merci.

M. Nicolas MARTIN, Echevin : Je sais que ce n'est pas l'usage mais ce n'est pas pour répondre à ce que vous venez de dire mais c'est parce que, un élément quand même intéressant à ajouter, puisque vous êtes notaire, par rapport au marché que j'évoquais tout à l'heure et à la sensibilité des investisseurs, notre sentiment qu'il y a un besoin en surface de bureaux sur Mons, il est ressenti par un phénomène quand même assez étonnant ici à Mons, c'est que les demandeurs s'adressent directement à la Ville. Nous avons reçu plusieurs demandes pour plusieurs milliers de m² de bureaux qu'on n'a pas su satisfaire faute de réponse du marché. C'est donc là toute l'interaction avec les investisseurs avec lesquels on opère pour le moment, avec la réponse que je viens de vous indiquer, c'est que nous devons nous-mêmes convaincre le marché qu'il se trompe sur son diagnostic et qu'il y a réellement des opérations à mener à Mons et je pense que nous sommes vraiment sur la bonne voie grâce à ce que je vous ai indiqué tout à l'heure. Mais, vous pouvez vous faire vous-même porte-parole de ces possibilités, bien entendu.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : J'avais déjà émis l'idée, je ne sais pas si c'est de manière publique, puisqu'on a la chance d'avoir l'IDEA qui a quand même un petit patrimoine, en ayant vendu VOO, en ayant vendu Ideatel à VOO, je crois qu'elle a touché près de 50 ou 100 millions d'euros, c'est 2 milliards donc c'est 50 millions d'euros, on peut peut-être, ce n'est pas de la spéculation, avoir une société publique qui lance d'abord certains projets et qui rétrocède ces projets à du privé. En tout cas, j'estime qu'il est du devoir des

institutions publiques particulièrement de développement économique de jouer comme l'Invest le fait si bien, d'aide, de soutien aux entreprises. Et dans ce domaine là, avec 50 millions d'euros qui sont placés en trésorerie, j'espère pas en actions Dexia ou Fortis, une trésorerie sûre, on pourrait constituer avec l'IDEA, un pôle d'ancrage qui permettrait progressivement, avec des capitaux publics, de pallier au problème structurel que nous connaissons et assurer un développement économique dans ce domaine et c'est dans le domaine des services et c'est là qu'il y a la plus grosse croissance actuellement, c'est en matière d'entreprises de services, en matière de recherche et de développement, là on a une carence. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. HAMBYE, on prend bonne note de tout ça mais vous voyez que cette priorité est bien d'actualité. Je cède la parole maintenant à Mme HOCQUET pour son interpellation concernant l'autorisation d'occupation de la salle St-Georges.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : M. le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Echevins, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux. En date du 7 mars, l'asbl du Cercle Culturel du Vieux Nimy adressait un courrier au Collège de la Ville de Mons concernant la demande d'autorisation de l'occupation de la salle St-Georges pour une exposition relative aux collections de porcelaines et faïenceries d'Henri Glépin. Jusqu'il y a quelques heures, le Cercle de Nimy n'avait jamais reçu de réponse. Je vais dire que mon intervention n'a plus tellement lieu d'être parce qu'il posait quelques questions et apparemment la Ville maintenant a répondu. Ils étaient étonnés de ne pas avoir de réponse de la Ville depuis le 7 mars, il y a quelques semaines, ils ont été effectivement interpellés par la Ville pour pouvoir justement organiser cette exposition des faïenceries d'Henri Glépin mais leur question c'est de savoir s'ils seront associés à cette exposition et si oui, de quelle manière et alors on aurait aussi répondu qu'il y aurait aussi une publication et ils demandent de quelle sorte serait cette publication, merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci Mme HOCQUET. Effectivement cette rencontre a eu lieu en ce sens qu'il faut savoir que depuis quelque temps il y a un travail qui a été réalisé par la Ville de Mons pour constituer un inventaire complet de la collection de céramiques dont fait partie le fond Glépin en vue d'une exposition. C'est d'ailleurs la conservatrice honoraire du fond de céramique du Musée du Cinquantenaire à Bruxelles, Mme Claire Dumortier qui était sollicitée pour réaliser cet inventaire. Cet inventaire est toujours en cours, c'est un travail scientifique qui aura pris 3 ans et qui va faire effectivement l'objet d'une exposition qui sera programmée en septembre 2013 à la salle St-Georges. A la réunion, il leur

a été fait part de ce projet d'exposition et de publication. Ils seront évidemment étroitement associés à l'inventaire du fond de céramiques, ils apporteront, nous en sommes sûrs, une aide précieuse à cette réalisation et nous vous confirmons évidemment qu'ils seront étroitement associés au projet d'exposition, qu'il y aurait effectivement un ouvrage qui sera réalisé, que ce sera l'occasion de parler de ce généreux donateur que fut M. Glépin dans le domaine des céramiques mais je crois aussi dans d'autres domaines au niveau de la Ville de Mons, ce sera l'occasion de le mettre à l'honneur mais ce sera un travail qui sera réalisé en collaboration avec l'asbl. Comme nous avons l'habitude de le faire et je crois que ce n'est pas la première fois que cette asbl a accès à la salle St-Georges pour des expositions de qualité auxquelles nous souhaitons nous associer. Merci.

Mme Catherine HOCQUET, Conseillère : Effectivement, ils reconnaissent énormément la collaboration qu'il y a souvent entre la Ville et eux, ici ils regrettaient juste que depuis le 7 mars et jusque ce mercredi, ils n'avaient pas eu de réponse, c'était un peu leur souci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Nous passons à la dernière interpellation qui concerne le bon fonctionnement du monte-personnes du salon Gothique, c'est une interpellation de M. Willy MERCIER, je vous cède la parole.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, peut-être un peu d'histoire. Il y a environ 6 ans, avec en toile de fond les élections communales, on s'est aperçu que l'accès ici au salon Gothique était très difficile pour des gens en voiturette, si pas impossible. Alors, on a imaginé installer le monte-personnes qui existe ici. Je sais que c'est une infrastructure un peu difficile pour installer ce monte-personnes et je ne sais pas si depuis cette installation, ce monte-personnes a véritablement bien fonctionné ou uniquement occasionnellement. Si j'interviens aujourd'hui, c'est parce que il y a peut-être un mois, ici au salon Gothique j'avais invité un certain nombre d'amis à venir pour une fête organisée et j'ai un ami en voiturette qui était dans la salle et je suis allé près de lui et je lui ai demandé si ça avait été pour monter, avec le monte-personnes, il m'a répondu qu'il ne marchait pas et j'ai dû monter à la force du poignet aidé par les gens. Heureusement, ce monsieur a la sclérose en plaques mais un de ses bras fonctionne encore et à la force du poignet, si je peux dire, il est arrivé au-dessus. Aujourd'hui matin, c'était ici au niveau du salon des Parapluies, l'intergénérationnel et on m'a dit qu'une personne s'était présentée en bas et puis voyant que ce monte-personnes ne fonctionnait toujours pas, elle n'est pas montée. Je trouve que c'est un peu dommage, avec les frais que l'on a fait pour installer ce monte-personnes, qu'il ne soit pas réellement fiable. Et je pourrais peut-être encore vous donner d'autres exemples d'amis en voiturette qui n'ont pas pu accéder ici au salon Gothique. Alors, ma question : a-t-il jamais fonctionné convenablement ? Ici,

dernièrement, il y a un ou deux jours, à l'occasion des Commissions, on m'a dit qu'il était en panne mais qu'on avait contacté des personnes, je ne sais pas très bien où et qu'on allait venir remédier à la situation. J'en accepte l'augure mais je me demande si ce monte-personnes sera un jour tout à fait fiable. Alors, en corrélation avec ce genre de choses, on s'amène en bas et on a besoin du monte-personnes, comment faudrait-il faire pour avoir soit la clef, soit le déclencheur pour monter et permettre aux personnes à mobilité réduite de venir accéder ici. J'aimerais avoir des réponses, ici étonnement, des personnes allaient venir pour réparer ce qui ne marche pas, j'ai eu la blague aussi quand je suis intervenu pour le Ravel, entretemps, on a fauché au niveau du Ravel, donc j'espère qu'ici mon interpellation va être un déclencheur pour qu'on retrouve un monte-personnes réellement fiable et que mes amis handicapés ne soient pas doublement handicapés et puissent venir ici assister à nos séances du Conseil communal et à d'autres séances. Voilà, merci pour votre réponse.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. MERCIER. Mais, nous sommes tout aussi attentifs que vous à l'accessibilité de la salle et à la majorité des bâtiments publics aux personnes moins valides mais je vais céder la parole à M. DARVILLE qui va vous répondre.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Merci M. le Président. M. MERCIER, si nous avons installé cet appareillage, c'est parce que nous sommes effectivement très sensible à l'accessibilité de tous les locaux de l'Hôtel de Ville et malheureusement lorsque nous faisons ce genre de travaux, nous ne choisissons pas l'entrepreneur, nous le désignons à-travers un marché public. On ne choisit pas souvent le meilleur mais on choisit celui qui ressort le premier d'un marché public. Le monte-personnes de l'Hôtel de Ville a été mis en servie le 7 avril 2007, la réception définitive de ce dispositif a été octroyé le 5 mai 2008, depuis lors, 4 bons de commande ont été établis afin de remédier aux pannes constatées, qui sont indépendantes de notre volonté évidemment. Le dernier bon de commande a été rédigé ce 16 décembre pour solutionner la panne actuelle. Pour utiliser le monte-personnes, il suffit de s'adresser aux agents gardiens de la paix présents dans la cour de l'Hôtel de Ville ou aux huissiers de la Ville. Ces derniers disposent de la clef pour actionner ce dispositif et assisteront la personne concernée pour l'utilisation de ce dernier. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Merci M. DARVILLE, M. MERCIER vous avez la parole.

M. Willy MERCIER, Conseiller : En fait, je sais que chaque fois que nous sommes intervenus par le biais de la plateforme des personnes à mobilité réduite, vous avez toujours essayé d'aménager les histoires, de permettre qu'on accède facilement à différents endroits. Ici, on avait un parcours structurant, en passant par la salle des Commissions, etc. c'était très bien

fait mais mon reproche, vous dites que vous n'en pouvez rien parce qu'on n'a pas eu les gens qui ont travaillé convenablement mais j'espère que maintenant, ça risque d'être un nouveau déclencheur et qu'on pourra à la fois avoir quelque chose de fiable pour ce genre de choses. Merci.

M. Marc BARVAIS, Bourgmestre ff : Voilà, merci M. MERCIER, mais soyez sûr que nous allons faire un maximum pour que ce matériel soit opérationnel et il est bien intégré dans l'espace mais ça ne suffit pas, il faudrait surtout qu'il fonctionne aussi. Bien, nous clôturons maintenant la séance publique. C'est la dernière séance de l'année, je vous signale que pour le public, pour les journalistes, pour le personnel et ensuite pour les membres du Conseil, il y a le verre de la convivialité qui est offert dans la salle des Mariages, vous pouvez déjà vous y rendre. Nous espérons que quand nous vous rejoindrons, il restera quelques possibilités pour les Conseillers communaux. Merci pour votre présence.

La séance à huis clos s'ouvre avec 37 présents.

Sont absents : MM. DI RUPO, BAILLY, MILLER, Mme KAPOMPOLE, M. ROSSI, Mme JOB, M. JACQUEMIN, Mme DEJARDIN.

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
59^e Objet : PERSONNEL COMMUNAL. Prorogation de la validité de réserves de recrutement propres à l'Administration communale. GRH/MP/2854

ADOpte - 74^{ème} annexe

60^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
a) Promotion au grade de Premier Directeur du Directeur de la Régie foncière. GRH/HH/PA/PROM/52

ADOpte - 75^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
b) Nomination à titre définitif d'un Chef de bureau administratif au Service Gestion Muséale-Arts Plastiques. GRH/HH/PA/RECRUT/26

ADOpte - 76^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
c) Promotion au grade de Chef de Division d'un Chef de bureau administratif. GRH/HH/PA/PROM/50

ADOpte - 77^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Démission honorable d'une Directrice. GRH/HH/PA/3530

ADOPTÉ - 78^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Démission honorable d'un Chef de Service administratif. GRH/HH/PA/3294

ADOPTÉ - 79^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/HH/PA/3292

ADOPTÉ - 80^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

g) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à une employée d'administration. GRH/SH/11800

ADOPTÉ - 81^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

h) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/SH/4148

ADOPTÉ - 82^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

i) Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une employée d'administration. GRH/SH/4787

ADOPTÉ - 83^{ème} annexe

61^e Objet : PERSONNEL DES BIBLIOTHÈQUES. Nomination à titre définitif d'un bibliothécaire gradué à temps plein et deux employés de bibliothèques D4 à mi-temps par extension de leurs attributions. GRH/MP/4162

REMIS

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

62^e Objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN. Pension prématurée pour inaptitude physique définitive d'une auxiliaire professionnelle. GRH/MP/3305

ADOPTÉ - 84^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

63^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL. Prorogation de l'interruption de carrière à 4/5e temps octroyée à une graduée spécifique. GRH/SH/12515

ADOPTÉ - 85^{ème} annexe

64^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5e temps à un employé d'administration. GRH/SH/12214

ADOPTÉ - 86^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale. GRH/SH/12103

ADOPTÉ - 87^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps à une employée d'administration. GRH/SH/11633

ADOPTÉ - 88^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Octroi de deux congés parentaux dans le cadre d'interruptions complètes de carrière à une auxiliaire professionnelle. GRH/SH/11882

ADOPTÉ - 89^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Fin de convention de mise à disposition auprès de l'ASBL « Office du Tourisme ». GRH/HH/APE 09/2011/OT/2

ADOPTÉ - 90^{ème} annexe

65^e Objet : SERVICE INCENDIE - PERSONNEL

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à une préposée Centre 100. GRH SH

ADOPTÉ - 91^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Promotion d'un Sous-Lieutenant pompier professionnel au grade de Lieutenant. GRH/SI 99000059

ADOPTÉ - 92^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

66^e Objet : Nomination du Président et du Secrétaire du Comité d'Accompagnement de l'Espace multisport du site Sainte-Henriette et approbation dudit Comité. District Jemappes-Flénu

ADOPTÉ - 93^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

67^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE. Démission d'un professeur de flûte traversière et piccolo en vue de sa mise à la retraite. 8^e/2^e 6943

ADOPTÉ - 94^{ème} annexe

68^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

a) Désignations à titre temporaire dans des emplois non vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3942(2)-3882-3869(4)-3945(2)-3817-3944

ADOPTÉ - de la 95 à la 105^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

b) Désignations à titre temporaire dans des emplois vacants d'instituteurs/trices primaires. 8^e/1^e 3882-3927-3938-3932-3723-3786

ADOPTÉ - de la 106 à la 111^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

c) Octroi d'une interruption totale de carrière dans le cadre du congé parental à une institutrice primaire. 8^e/1^e 3676

ADOPTÉ - 112^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'un maître spécial d'éducation physique. 8^e/1^e 3802

ADOPTÉ - 113^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

e) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3556-3543-3540-3519(2)-3741-3549-3804-3632-3772(3)-3842

ADOPTÉ - de la 114 à la 126^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'institutrices maternelles. 8^e/1^e 3556-3737-3747-3630-3567-3540

ADOPTÉ - de la 127 à la 132^{ème} annexe

Par 37 suffrages sur 37 votes valables,
69^e Objet : SA HIPPODROME DE WALLONIE. Désignation d'un administrateur au Conseil
d'administration. Approbation. Gestion f. C/hippodrome.

ADOPTÉ - 133^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de
prendre la parole, la séance est levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre ff-Président,

P. URBAIN.

M.BARVAIS.

=====